



FORMATION  
MUNICIPALE

# LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2021-2022

Mis à jour en février 2022

ÉLUS·ES  
DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
PERSONNEL CADRE  
PROFESSIONNELS  
OFFICIERS



Association des  
directeurs municipaux  
du Québec



COMELEC  
CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

#### **DIRECTION DE L'ÉDITION**

- Diane Aertgeets
- M<sup>e</sup> Myriam Trudel

#### **DIRECTION ARTISTIQUE**

- Véronique Bolduc, Bolduc création

#### **RÉDACTION**

- Association des directeurs municipaux du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- La Mutuelle des municipalités du Québec

#### **RÉVISION ET COORDINATION**

- Laurie D. Chouinard
- Mylène Guindon
- Caroline Potvin

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et désigne les femmes autant que les hommes.



# LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2021-2022

Le Répertoire complet de la formation municipale regroupe les principales formations offertes aux administrateurs, aux élus-es, aux gestionnaires et aux officiers municipaux, leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions respectives.

Conçues, développées, régulièrement mises à jour, et proposées sous différents formats pour convenir à tous, ces formations visent à aider les acteurs du milieu municipal à réaliser leurs mandats respectifs avec professionnalisme et dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Découvrez l'offre de formation spécifique de chacun des partenaires :

- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

# TABLE DES MATIÈRES

## ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Mot de la présidente de l'ADMQ	9
<b>LISTE DES COURS</b>	10
<b>DESCRIPTION DES COURS</b>	12
<b>ANNÉE 2022</b>	12
<b>HIVER 2022</b>	13
<b>Webinaires</b>	
Coaching de groupe – Développer son leadership comme gestionnaire municipal	13
<i>Urban planning by-law amendment : an overview</i>	13
<i>Lean management</i> – Formation d'initiation au <i>Lean six sigma</i> pour gestionnaires municipaux (ceinture blanche)	13
La Loi sur les ingénieurs, êtes-vous en règle?	14
PL64 : des nouveautés majeures en matière de protection des renseignements personnels	14
La gestion contractuelle : procédures, obligations et bonnes pratiques	14
ABC/DG introduction	14
<b>PRINTEMPS 2022</b>	
Évaluation de rendement insatisfaisant d'un entrepreneur	15
ABC/DG intermédiaire	15
Utilisation du nouveau recueil pour les archives municipales	15
<i>Lean management</i> – Formation de haut niveau pour gestionnaires municipaux (ceinture jaune en <i>Lean six sigma</i> )	15
<b>AUTRES FORMATIONS EN 2022</b>	
Administration et gestion	16
Greffe	16
Ressources humaines	16
Sécurité publique et transport	16
Trésorerie	16
<b>Webinaires en rediffusion</b>	17
<b>Capsules Web</b>	
Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal	18
Le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter	18
Le profil financier des municipalités	18
Clauses d'appel d'offres : trucs, astuces et pièges à éviter	18
La vente des biens appartenant à une municipalité	18
La gestion des contrats de construction : comment gérer les dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires?	18
<b>FORMATION EN LIGNE</b>	
<b>Cours de certification en ligne (DMA)</b>	
C1. Directeur général et greffier : environnement légal, politique et public	19
C2. Comptabilité municipale	19
C3. Budget municipal	19
C4. Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques	19
<b>RABAIS MMQ</b>	19
C5. Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles	19
<b>RABAIS MMQ</b>	19
C6. Fiscalité et financement des municipalités	20

### Cours de spécialisation en ligne

S7. Évaluation foncière municipale : le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité	20
S8. Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux	20
<b>RABAIS MMQ</b>	20
S9. Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats	21
S10. Archivage et accès aux documents municipaux et protection des renseignements personnels	21
S11. Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable	21
<b>RABAIS MMQ</b>	21
S12. Gestion de projet : de la conception à l'évaluation	21

### FORMATION EN SALLE, SUR DEMANDE (GROUPE PRIVÉS)

Les ressources humaines, un casse-tête?	22
Outils et pratiques pour s'y retrouver	22
Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés	22
Communiquer avec les élus-es, les citoyens et les médias	22
La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît	22

### Informations générales et modalités d'inscription

## CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Mot du président de la COMBEQ	25
<b>LISTE DES COURS</b>	26
<b>DESCRIPTION DES COURS</b>	27
<b>COURS DE BASE OBLIGATOIRES</b>	
Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour/0,7 UEC	27
Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec/1,2 UEC	27
Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme/1,4 UEC	27
<b>RABAIS MMQ</b>	27
<b>COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT</b>	
Droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme/1,4 UEC	27
Partie 9 du Code de construction du Québec/1,8 UEC	27
Partie 10 du Code de construction du Québec/0,6 UEC	27
<b>COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT</b>	
Gestion des lacs et des cours d'eau/1,4 UEC	28
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)/1,4 UEC	28
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)/1,4 UEC	28
Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques/0,7 UEC	28
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)/0,7 UEC	28

**COURS COMPLÉMENTAIRES EN OPTION**

Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : la lecture des plans et les demandes de permis/0,7 UEC	29
Comment s'y retrouver avec la <i>Loi sur les architectes?</i> (webinaire)/0,2 UEC	29
Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter/0,7 UEC	29
<b>RABAIS MMQ</b>	
Étude de cas : la stabilisation des rives/0,7 UEC	29
Initiation au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)/0,7 UEC	29
<b>RABAIS MMQ</b>	
Insalubrité des bâtiments/1,4 UEC	29
Inspection et entretien des infrastructures souterraines/0,6 UEC	30
Modifications 2020 au Règlement Q-2, r. 22/0,3 UEC	30
<b>RABAIS MMQ</b>	
Mystères du lotissement et des avis de motion/0,7 UEC	30
Participation publique ou référendum? (webinaire)/0,2 UEC	30
Partie 3 du Code de construction du Québec/1,8 UEC	30
Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (webinaire)/0,2 UEC	31
Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : rappel des règles et modifications récentes au règlement (webinaire)/0,2 UEC	31
Rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée)/0,7 UEC	31
Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles/0,7 UEC	31
Systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r. 22/0,7 UEC	32
Zonage agricole/1,4 UEC	32
<b>WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION</b>	32
<b>Informations générales et modalités d'inscription</b>	33

## **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS** ..... 34

<b>Mot du président de la FQM et de la MMQ</b>	35
--	----

**CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES**

<b>LISTE DES COURS</b>	36
------------------------	----

<b>DESCRIPTION DES COURS</b>	36
------------------------------	----

**COURS OBLIGATOIRES**

Le comportement éthique	36
Les rôles et responsabilités des élus-es	36
Maîtrisez vos dossiers municipaux	37
La gestion financière municipale	37

**GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS**

<b>LISTE DES COURS</b>	38
------------------------	----

<b>DESCRIPTION DES COURS</b>	39
------------------------------	----

**INITIATION - SÉRIE DE WEBINAIRES SUR LE MONDE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Principaux enjeux municipaux	39
Finances municipales - rôle de l'élu-e	39
Introduction au monde des élus-es	39

**CAMP DE BASE** ..... 39**ASCENSION - PARCOURS EN LEADERSHIP POUR LE NOUVEL ÉLU-E** ..... 39**SOMMET**

Ateliers politiques sur les enjeux municipaux	39
---	----

**DÉFI**

Réussir avec les médias	39
-------------------------	----

**DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL**

<b>LISTE DES COURS</b>	40
------------------------	----

<b>DESCRIPTION DES COURS</b>	42
------------------------------	----

**COURS DE CONCENTRATION**

Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux	42
La planification stratégique <b>NOUVELLE FORMULE</b>	42
La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal (atelier)	42
La prise de décision en urbanisme	42
L'urgence d'agir : la sécurité civile, les élus-es et le levier prévention	42

**COURS À OPTION**

Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal <b>NOUVEAUTÉ</b>	43
Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés <b>NOUVEAUTÉ</b>	43
Le <i>Lean Management</i> - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale <b>NOUVEAUTÉ EN LIGNE</b>	43
Adaptation aux changements climatiques en milieu municipal	43
Atelier pratique : l'entrevue radio et télé	43
Communiquer efficacement	44
Générez un succès populaire dans vos projets	44
Le coût de revient des activités municipales	44
Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale	44
La communication avec les médias et avec les citoyens	44
La gestion contractuelle en deçà de 105 700 \$	44
Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix	45
La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale	45
La participation publique, au-delà du référendum et du sondage Web	45
Le comité consultatif en urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité	45
Le marketing territorial : mode d'emploi pour les municipalités et MRC	45
Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique	45
Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions	46
MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale	46
Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles	46
Mariage civil et union civile <b>EN LIGNE</b>	46

<b>COURS À OPTION – EN FORMULE PRIVÉE EXCLUSIVEMENT</b>	
Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil municipal et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines? .....	47
Le développement et le financement de la culture en milieu municipal .....	47
Les programmes d'aide financière comme outil de développement .....	47
Les relations du travail et la gestion des conflits .....	47
Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels .....	47
Rôles et pouvoirs des administrateurs des OBNL .....	47
<b>DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL</b>	
<b>LISTE DES COURS</b> .....	48
<b>DESCRIPTION DES COURS</b> .....	49
<b>COURS DE CONCENTRATION</b>	
Se connaître : développement du leader <b>EN LIGNE</b> .....	49
Introduction au leadership .....	49
Parler en public : atelier pratique .....	49
Travail d'équipe .....	49
Initier le changement .....	50
Initiation au coaching .....	50
Communiquer avec impact en tant qu'élue .....	50
Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2 .....	50
Les outils pour bien recruter .....	51
Communauté de pratique .....	51
Certification ceinture jaune en <i>Lean Six Sigma</i> <b>NOUVEAUTE</b> .....	51
<b>TRAINING PATH DESIGNED FOR THE ELECTED OFFICERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES</b>	
<i>Ethical behaviour</i> .....	52
<i>The roles and responsibilities of elected officers</i> .....	53
<i>Controlling your municipal files</i> .....	53
<i>Municipal financial management</i> .....	53
<i>Required teamwork of the mayor and general manager</i> .....	53
<b>PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ AUX ÉLUS-ES DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE</b>	
Le comportement éthique .....	52
Les rôles et responsabilités des élus-es .....	53
Maîtrisez vos dossiers municipaux .....	53
La gestion financière municipale .....	53
La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale .....	53
<b>COMMUNITY OF PRACTICE DEDICATED TO ENGLISH-SPEAKING COUNCIL'S MEMBERS</b> .....	54
<b>LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX</b> .....	55
<b>CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉOS ET CAFÉS WEB</b>	
CONFÉRENCES WEB ET CAPSULES VIDÉO .....	56
CAFÉS WEB .....	57
<b>Informations générales et modalités d'inscription</b> .....	58

<b>LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC</b> .....	60
<b>LISTE DES COURS</b> .....	61
<b>DESCRIPTION DES COURS</b> .....	61
<b>Formations à distance</b>	
Comment réduire le risque de sinistre dans les municipalités : regard sur l'incendie .....	61
Les cyberrisques : les nouveaux défis du marché qui affecteront le monde municipal .....	61
Comment réduire les risques d'erreurs et d'omissions lors de la délivrance de permis et certificats en matière d'urbanisme? .....	62
<b>Webinaire</b>	
Réduire les risques de refoulement des eaux d'égout avec des clapets .....	62
<b>Informations générales et modalités d'inscription</b> .....	62

# TABLE DES MATIÈRES

# ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

LEADER EN FORMATION POUR  
LES GESTIONNAIRES  
MUNICIPAUX





# MOT DE LA PRÉSIDENTE

## L'ADMQ : LEADER EN FORMATION EN GESTION MUNICIPALE

Chers-ères collègues,

Le développement des compétences étant une de nos priorités, notre association vous offre une vaste gamme de formations concernant différents sujets tout au long de l'année. Que ce soit de la formation en ligne, sur demande, en classe virtuelle ou des capsules vidéos, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) s'assure de préparer des formations qui répondent aux besoins selon l'actualité. Sujets planifiés et contenus validés par des gestionnaires municipaux d'expérience, les formations offertes sont conçues et adaptées spécifiquement pour les fonctions occupées par les membres de l'ADMQ, à des prix très avantageux et compétitifs sur le marché des formations municipales. Plus spécifiquement, nous vous proposons :

### **UNE FORMATION EN LIGNE UNIQUE AU QUÉBEC**

Conçu spécifiquement pour répondre aux besoins et aux exigences de la triple fonction de directeur général, de greffier et de trésorier municipal, le prestigieux programme de formation en ligne menant au titre de Directeur municipal agréé (DMA) comprend six cours de certification et six cours de spécialisation pour parfaire les connaissances. Tous les cours peuvent être suivis de manière individuelle sans nécessairement s'inscrire au parcours menant au DMA.

### **UNE FORMATION POUR LA RELÈVE ET LES NOUVEAUX DG : ABC/DG**

L'ADMQ a développé une toute nouvelle formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui possèdent moins de 3 ans d'expérience : ABC/DG. Offerte en salle à Québec ou en virtuel, cette formation

de deux jours permet aux nouveaux directeurs généraux et greffiers de ressortir parfaitement outillés pour bien démarrer leur carrière. De plus, une phase II a été déployée pour les gestionnaires de 4 à 8 ans d'expérience : ABC/DG intermédiaire.

### **UNE FORMATION DE DEUXIÈME CYCLE**

Pour les membres désirant parfaire leurs connaissances, nous avons procédé au lancement, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique, d'un microprogramme de deuxième cycle de trois cours en gestion municipale, conçu sur mesure pour les gestionnaires municipaux.

Grâce au présent répertoire, les gestionnaires municipaux ont accès à toutes les formations et activités de perfectionnement de l'ADMQ. La réalisation de ce document illustre bien le niveau de collaboration qu'entretient l'ADMQ avec les autres organisations municipales, dont la FQM, la COMBEQ et la MMQ afin de proposer un éventail important de formations pour les principaux acteurs du domaine municipal.

Avec les formations de l'ADMQ, les municipalités du Québec pourront ainsi compter sur des gestionnaires compétents et formés qui pourront devenir une référence dans leur milieu.

**Sophie Antaya**

# LISTE DES COURS

## ANNÉE 2022

### Formations hiver 2022

- Pour consulter la liste des formations,

### Formations printemps 2022

- Pour consulter la liste des formations,

### Webinaires en rediffusion<sup>1</sup>

- Pour consulter tous nos webinaires en rediffusion, [cliquez ici](#).

Pour consulter tous nos webinaires en direct, [cliquez ici](#).

### Capsules Web

- Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal
- Le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter
- Le profil financier des municipalités
- Clauses d'appel d'offres : trucs, astuces et pièges à éviter
- La vente des biens appartenant à une municipalité
- La gestion des contrats de construction : comment gérer les dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires?

<sup>1</sup> Pour s'inscrire à une formation, rendez-vous sur notre site Internet [www.admq.qc.ca](http://www.admq.qc.ca), que vous soyez membre ou non! Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à [formation@admq.qc.ca](mailto:formation@admq.qc.ca).

## Formation en ligne

### Cours de certification en ligne (DMA)

- C1. Directeur général et greffier : environnement légal, politique et public
- C2. Comptabilité municipale
- C3. Budget municipal
- C4. Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques

#### RABAIS MMQ

- C5. Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles

#### RABAIS MMQ

- C6. Fiscalité et financement des municipalités

### Cours de spécialisation en ligne

- S7. Évaluation foncière municipale : le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité
- S8. Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux

#### RABAIS MMQ

- S9. Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats
- S10. Archivage et accès aux documents municipaux et protection des renseignements personnels
- S11. Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable

#### RABAIS MMQ

- S12. Gestion de projet : de la conception à l'évaluation

## Formation en salle, sur demande (groupes privés)

- Les ressources humaines, un casse-tête? Outils et pratiques pour s'y retrouver
- Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés
- Communiquer avec les élus-es, les citoyens et les médias
- La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît

# DESCRIPTION DES COURS

## ANNÉE 2022

Voici un aperçu de ce qui vous attend en 2022. Encore cette année, vous trouverez une diversité de thèmes, animés par des avocats, des experts ou des directeurs généraux d'expérience.

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, nous envisagerons, si possible, le retour de « tournées de zones » en salle, mais cela dépendra évidemment de l'évolution de la situation.

Tous les détails vous seront transmis en temps opportun, sur le site Internet de l'ADMQ, ainsi que par infolettre, pour les membres de l'ADMQ. Nous avons bien hâte de vous revoir, en personne!

*N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous ferons tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.*

### **MICROPROGRAMME AVEC L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)**

L'ENAP, en collaboration avec l'ADMQ, procède au lancement d'un microprogramme de deuxième cycle de trois cours en gestion municipale, conçu sur mesure pour les directeurs généraux des municipalités du Québec. Celui-ci vise le développement des compétences managériales en lien avec les besoins du milieu et les pratiques émergentes. Le microprogramme ayant débuté à l'automne 2021, vous pourriez vous joindre aux cours offerts en 2022.

Pour plus d'informations sur le microprogramme, visitez la page de l'ENAP [en cliquant ici](#).

## HIVER 2022

### Webinaires

Pour consulter tous nos webinaires en direct, [CLIQUEZ ICI.](#)

#### COACHING DE GROUPE - DÉVELOPPER SON LEADERSHIP COMME GESTIONNAIRE MUNICIPAL

RENCONTRES VIRTUELLES HIVER ET PRINTEMPS 2022 / 10 HEURES (5 X 2 H)  
EXCLUSIF AUX MEMBRES : 500 \$

M<sup>me</sup> Mylène Blais, CRHA, ACC, Coaching Inspire action

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

De nos jours, les organisations municipales doivent faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité. Les gestionnaires et les employés doivent constamment s'adapter en fonction de nouvelles réalités, de nouvelles règles, de nouvelles demandes, de nouvelles technologies, et ce, tout en offrant un service de qualité à leurs citoyens. Comment faire preuve de leadership pour s'adapter et vivre ces changements en toute légèreté?

**Objectif du coaching de groupe (5 à 8 participants) :** Utiliser la force du groupe pour réfléchir, échanger et trouver des solutions adaptées à votre réalité. Une belle occasion de développer votre potentiel de leader et de créer des liens avec d'autres gestionnaires municipaux.

Votre coach sera là pour vous aider dans ce processus de réflexion et d'échange. Venez découvrir comment faire preuve de leadership dans votre quotidien et quelles forces vous pouvez utiliser pour atteindre vos objectifs! Vous n'aurez plus l'impression d'être seul à vivre tous ces changements et vous sortirez avec plus de légèreté pour passer à l'action!

#### URBAN PLANNING BY-LAW AMENDMENT : AN OVERVIEW

WEBINAR APRIL 12<sup>th</sup> 2022 AT 9 H AM / 3 HOURS  
MEMBRE ADMQ : 225 \$ / NON-MEMBRE : 350 \$

M<sup>e</sup> Axel Fournier, PFD Avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

*What are the main steps to amend an urban planning by-law? How should a by-law that amends or repeals an existing by-law be drafted? What is a freeze effect and how does it work? Is the by-law subject to referendum approval? What should you pay particular attention to when amending this type of regulation? The procedure for amending and adopting urban planning by-laws is very complex and requires careful consideration of the purpose of the amendment to ensure that the formalities in the ALPD are met. This basic training will allow you to familiarize yourself with this task in order to avoid unfortunate situations.*

#### LEAN MANAGEMENT - FORMATION D'INITIATION AU LEAN SIX SIGMA POUR GESTIONNAIRES MUNICIPAUX (CEINTURE BLANCHE)

WEBINAIRE 10 FÉVRIER 2022 À 8 H 30 / 7 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 325 \$ / NON-MEMBRE : 450 \$

Félix Nunez, Adm.A, M.A.P., LSSBB, TAF Management

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation s'adresse aux différents acteurs du secteur municipal qui souhaitent s'initier aux fondements du *Lean management* et de l'amélioration continue. L'approche *Lean Six Sigma* offre des concepts robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

Fort de son expérience comme enseignant universitaire et directeur général municipal, le formateur sera en mesure de vous expliquer en quoi cette approche est pertinente dans votre milieu, peu importe la taille de l'organisation.

## LA LOI SUR LES INGÉNIEURS, ÊTES-VOUS EN RÈGLE?

WEBINAIRE 24 FÉVRIER 2022 À 9 H / 2 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 125 \$ / NON-MEMBRE : 250 \$

M<sup>me</sup> Marie-Julie Gravel, ing., conseillère à la prévention de la pratique illégale et M<sup>e</sup> Patrick Marcoux, avocat aux Affaires juridiques de l'Ordre des ingénieurs, Ordre des ingénieurs du Québec

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Depuis maintenant un an, une version modernisée de la *Loi sur les ingénieurs* est en vigueur au Québec. Cette nouvelle version contient plusieurs éléments qui ont des incidences directes et importantes sur le travail des municipalités qu'il est important de connaître. Cette formation, en format atelier, vous permettra de mettre la Loi en pratique avec l'aide d'exemples tirés du monde municipal.

## PL64 : DES NOUVEAUTÉS MAJEURES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

WEBINAIRE 17 MARS 2022 À 9 H / 2 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 125 \$ / NON-MEMBRE : 250 \$

M<sup>e</sup> Marie-Claude Veilleux, Cain Lamarre

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le 22 septembre 2021 a été sanctionnée la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* dont les dispositions entreront progressivement en vigueur jusqu'au 22 septembre 2023. La formation vise à présenter les modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les nouvelles obligations qui en découlent et les impacts de celles-ci sur le travail du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

## LA GESTION CONTRACTUELLE : PROCÉDURES, OBLIGATIONS ET BONNES PRATIQUES

WEBINAIRES AUTOMNE 2022 / 7 HEURES

Cette formation sera utile pour tout responsable d'appels d'offres. Elle passera en revue les éléments de base les plus importants à connaître en lien avec la gestion contractuelle, autant sur le plan légal que des trucs et astuces. Elle fera également le tour des décisions de l'Autorité des marchés publics (AMP) les plus importantes pour rappeler les erreurs à éviter et présentera de nombreux outils pour le responsable des appels d'offres (préparation, rédaction et gestion du contrat).

### ABC/DG INTRODUCTION

CLASSE 2 JOURS  
VIRTUELLE MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 850 \$

M<sup>e</sup> Caroline Pelchat, Tremblay Bois avocats et M. Luc Forcier, directeur général de Verchères

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Une formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience dans le domaine, en plus d'être gratuite pour les membres de l'ADMQ! Animée par une avocate en droit municipal et un directeur général d'expérience, cette formation traite de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissances.

### ABC/DG INTRODUCTION

VIRTUAL 2 DAYS  
CLASSROOM ADMQ MEMBER : FREE / NON-MEMBER : \$850

M<sup>e</sup> Pierre Laurin, Tremblay Bois avocats

[CLICK HERE TO REGISTER](#)

*A must for municipal managers with less than three years of experience in the field. Plus it's free for ADMQ members! This training, led primarily by a municipal lawyer and an experienced director general, covers a wide range of topics to provide a solid foundation of knowledge.*

## PRINTEMPS 2022

### ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT D'UN ENTREPRENEUR

WEBINAIRE 7 AVRIL 2022 / 90 MINUTES  
MEMBRE ADMQ : 125 \$ / NON-MEMBRE : 250 \$

M<sup>e</sup> Pier-Olivier Fradette, Lavery avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Depuis la création de l'Autorité des marchés publics (AMP), des décisions et ordonnances ont été rendues, lesquelles influencent la jurisprudence en matière d'appel d'offres public. Cette formation vous permettra de connaître les erreurs à éviter et les bonnes pratiques.

### ABC/DG INTERMÉDIAIRE

WEBINAIRE 12 HEURES (EN 3 BLOCS)  
MEMBRE ADMQ : 375 \$ / NON-MEMBRE : 500 \$

M<sup>e</sup> Caroline Pelchat, Tremblay Bois avocats et M<sup>me</sup> Lucie Chevrier, ancienne directrice générale et greffière

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation virtuelle s'adresse aux gestionnaires municipaux ayant entre 4 et 8 années d'expérience. L'exercice des fonctions de directeur général nécessite des connaissances dans plusieurs domaines. Pour plusieurs sujets, les règles juridiques abondent et il est rare que, dans le quotidien, nous puissions approfondir ces règles. Sans « tout savoir », l'important est de pouvoir s'y retrouver, développer certains réflexes, poser les bonnes questions à notre équipe (ou collaborateurs) et savoir où et comment trouver les bons outils ou les réponses à nos questions.

Elle sera animée par une avocate spécialisée en droit municipal, accompagnée d'une directrice générale d'expérience.

#### Les volets de la formation :

- 1) Les appels d'offres et contrats municipaux : les bonnes pratiques
- 2) La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : connaître les différents outils et comprendre la procédure de modification des règlements adoptés en vertu de cette Loi
- 3) La rédaction : la recherche d'un texte clair, concis et complet
- 4) Comptabilité : rappels de certaines règles essentielles

### UTILISATION DU NOUVEAU RECUEIL POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

WEBINAIRE 21 AVRIL 2022 / 3 H 30  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

M<sup>me</sup> Audrey Bouchard et M. Jonathan Alexandre-Pimparé, BAnQ

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

La production d'information ne faisant que continuellement augmenter, il est nécessaire plus que jamais de procéder à un encadrement de la durée de conservation et de la disposition finale de l'information. Principal outil effectuant une telle gestion, le calendrier de conservation reste un élément indispensable, voire obligatoire pour tout processus de gestion documentaire.

Pour aider les organismes municipaux dans leur gestion de l'information et la préparation de leur calendrier, BAnQ produit un recueil précisant les délais de conservation à respecter ainsi que les documents à conserver de façon permanente.

#### Dans cette formation, il sera question :

- Des obligations de la *Loi sur les archives* dans le secteur municipal;
- De la présentation du nouveau recueil;
- Des principaux changements apportés au recueil;
- Des avantages de l'utilisation d'un calendrier de conservation;
- Des processus et du cheminement d'élaboration et d'approbation des calendriers;
- Des notions essentielles relatives à la numérisation des documents.

### LEAN MANAGEMENT - FORMATION DE HAUT NIVEAU POUR GESTIONNAIRES MUNICIPAUX (CEINTURE JAUNE EN LEAN SIX SIGMA)

WEBINAIRE 10 MAI 2022 À 8 H 30 / 7 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 325 \$ / NON-MEMBRE : 450 \$

M. Félix Nunez, Adm.A, M.A.P., LSSBB, TAF Management

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation de haut niveau a été spécialement conçue pour les gestionnaires municipaux qui souhaitent maîtriser les outils du *Lean management* et de l'amélioration continue dans leur organisation. L'approche *Lean Six Sigma* offre des outils robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

Fort de son expérience comme enseignant universitaire et directeur général municipal, le formateur sera en mesure de vous expliquer en quoi cette approche est pertinente dans votre milieu, peu importe la taille de l'organisation.

## AUTRES FORMATIONS EN 2022

### ADMINISTRATION ET GESTION

- Comment bien préparer son dossier pour la cour municipale?
- Les rôles et responsabilités des comités de la municipalité
- La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît
- Planification stratégique : comment passer de la réflexion à l'action?
- ABC/DG Avancé
- Formation concernant les sols contaminés
- Démystifier les régies intermunicipales
- Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables
- Moment d'échange avec les nouvelles directions générales **NOUVEAU**

### GREFFE

- Séance de travail : les procès-verbaux et les règlements – conseils pratiques pour une rédaction efficace
- Séance de travail : la procédure d'adoption et de modification d'un règlement municipal autre que d'urbanisme et les principaux motifs de nullité de ceux-ci
- Séance de travail : comment aborder les demandes abusives en matière d'accès à l'information?

### RESSOURCES HUMAINES

- Comment optimiser le travail d'équipe selon les types de personnalité?
- Les ressources humaines, un casse-tête? Outils et pratiques pour s'y retrouver
- S'ouvrir au changement
- Le droit de gérance en milieu non syndiqué et son encadrement juridique

### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRANSPORT

- Le DG et son rôle comme coordonnateur des mesures d'urgence : êtes-vous prêt?
- La SAAQ et les obligations des organismes municipaux

### TRÉSORERIE

- États financiers : comprendre les liens entre chacun des états financiers
- Les droits de mutation : les principales exceptions à connaître
- La taxation : taux variés, cours d'eau et autres particularités
- Initiation aux particularités de la comptabilité municipale et faux pas à éviter
- Les règlements d'emprunt : la procédure
- La procédure de vente pour non-paiement des taxes : est-ce toujours le bon mode de recouvrement des taxes impayées pour une municipalité locale?



## Webinaires en rediffusion<sup>2</sup>

Pour consulter tous nos webinaires en rediffusion, [CLIQUEZ ICI.](#)

### ADMINISTRATION ET GESTION

- Adoption du PL 49 : ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal
- Le PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire?
- Le PL 69 : modifications à la *Loi sur le patrimoine culturel*
- Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens, que faire?
- La coopération municipale : comment faire plus avec moins?
- Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une municipalité est impliquée indûment?
- Rétrospection sur les nouveaux pouvoirs accordés aux municipalités
- Les cyberattaques, un risque municipal bien réel
- Les médias sociaux, comment dompter la bête?
- Comment communiquer efficacement en temps de crise?
- La médiation et l'arbitrage de la Commission municipale du Québec (CMQ)
- L'ABC de l'expropriation
- La responsabilité civile des municipalités dans l'exercice de diverses compétences
- Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux
- La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC

### APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

- Le paiement des frais accessoires ou extras à un contrat : quand et comment?
- Top 10 des non-conformités les plus fréquentes en matière de soumission
- Le règlement de gestion contractuelle – Les avantages et inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700 \$
- SEAO : Une démarche pas-à-pas concernant les principales actions à poser
- SEAO : Le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres
- Les représentations faites par les fonctionnaires municipaux peuvent-elles être une source d'obligations contractuelles liant la municipalité?

### GREFFE

- Réussir les séances du conseil
- L'ABC pour modifier un règlement d'urbanisme
- Que doit-on retenir de l'audit de conformité de la CMQ fait sur les processus encadrant l'adoption des règlements municipaux ?

### LE DG GESTIONNAIRE

- Le contrat de travail du directeur général : êtes-vous bien outillé?
- Changer son regard pour l'excellence

### RESSOURCES HUMAINES

- Un climat de travail perturbé, comment y survivre?
- Les éléments constitutifs d'un dossier disciplinaire : méthodologie et pièges à éviter
- Une offre de rémunération globale attractive : des solutions sans augmenter les salaires de base
- La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent

### TRANSPORT ET URBANISME

- Le droit de propriété des municipalités à l'égard des chemins
- Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme?
- Les infractions relatives aux nuisances : comment obtenir des résultats concrets?
- Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités
- Les principes et développements jurisprudentiels récents concernant les dérogations mineures
- Que fait mon inspecteur?

### TRÉSORERIE

- Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir
- Remboursement des dépenses des élus-es et des employés municipaux
- Les droits sur les mutations... et si on y jetait un coup d'œil?
- Comptabilité : comprendre la base
- Suivi et contrôle budgétaires
- Saviez-vous que vous avez des trésors cachés dans votre administration municipale? (TPS/TVQ)

## Capsules Web

### TRUCS ET ASTUCES POUR LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL

CAPSULE WEB 65 MINUTES  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

**Luc Forcier, directeur général**

Une capsule Web qui non seulement mettra en lumière les différentes étapes incontournables de la préparation et de l'adoption du budget municipal, mais qui donnera aussi des trucs et astuces pour le faire efficacement.

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

### LE BILAN FINANCIER : L'IMPORTANCE DE SAVOIR LE LIRE ET L'INTERPRÉTER

CAPSULE WEB 50 MINUTES  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

**Daniel Tétreault, CPA Auditeur**

Cette capsule Web présente les différents éléments importants d'un bilan financier qui vous permettront d'en avoir une meilleure compréhension et, surtout, de bien savoir l'interpréter.

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

### LE PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITÉS

CAPSULE WEB 22 MINUTES  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

**Luc Forcier, directeur général**

Cette capsule traitera d'un document méconnu, produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : le *Profil financier des municipalités*. Ce profil peut vous aider à situer votre municipalité par rapport à d'autres qui lui sont similaires.

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

### CLAUSES D'APPEL D'OFFRES : TRUCS, ASTUCES ET PIÈGES À ÉVITER

CAPSULE INFORMATIVE 25 MINUTES  
GRATUIT POUR TOUS

**M<sup>rs</sup> Stéphane Reynolds et Laurence Gaudreault, Cain Lamarre**

Des trucs intéressants vous seront proposés, notamment par rapport à la période de validité des soumissions, les cautionnements et assurances, ainsi que relativement à certaines clauses que l'on retrouve régulièrement dans les devis, mais qui ne sont pas toujours nécessaires et qui peuvent même parfois causer des maux de tête.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER LA CAPSULE](#)

### LA VENTE DES BIENS APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES  
GRATUIT POUR TOUS

**M<sup>r</sup> Dominique Delisle, Cain Lamarre**

Les règles entourant l'aliénation de biens par une municipalité sont méconnues. Dans le cadre de la présente capsule, vous vous familiariserez avec deux principes importants qu'il faut garder en tête lorsque la municipalité désire effectuer ce type de transaction et vous apprendrez la procédure à suivre.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER LA CAPSULE](#)

### LA GESTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION : COMMENT GÉRER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS ET LES RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES?

CAPSULE INFORMATIVE 11 MINUTES  
GRATUIT POUR TOUS

**M<sup>rs</sup> Stéphane Reynolds et Karine L'Heureux, Cain Lamarre**

Lors de projets d'envergure, il est possible que les coûts et délais prévus ne puissent plus être respectés. Pour éviter cela, des astuces vous seront présentées afin de bien se préparer en amont.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER LA CAPSULE](#)

## FORMATION EN LIGNE

Un programme unique dans le milieu municipal, concret, 100 % en ligne, et accessible à partir de chez vous, 24 heures sur 24! Envie d'approfondir vos connaissances? Tentez l'expérience de cette formation en ligne. Au besoin, un directeur général d'expérience ou un professionnel dans le domaine saura vous accompagner dans votre apprentissage.

Si vous complétez avec succès les 6 cours de certification, vous obtiendrez le diplôme de *Directeur municipal agréé* (DMA), un gage d'excellence! Si vous préférez, vous pouvez simplement suivre, à votre rythme, les cours à la pièce parmi les six cours de certification et les six cours de spécialisation.

### Cours de certification en ligne (DMA)

#### C1. DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER : ENVIRONNEMENT LÉGAL, POLITIQUE ET PUBLIC

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant d'exercer sa capacité à différencier clairement le rôle respectif des élus-es et des gestionnaires municipaux dont les principales obligations sont décrites dans les lois du Québec. Pour évoluer et se maintenir au sein de l'administration municipale, l'apprenant doit bien connaître la nature exacte de cette fonction. Les élus-es décident et le directeur général exécute leurs décisions tout en jouant son rôle de conseiller auprès d'eux. Cela exige donc des aptitudes particulières.

#### C2. COMPTABILITÉ MUNICIPALE

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant intégrera les divers aspects de la trésorerie municipale en lien avec l'administration et le traitement des revenus et des charges ainsi que les opérations comptables en cours d'exercice financier. Il assimilera les particularités du rapport financier en produisant divers états financiers ainsi que le traitement comptable des règlements d'emprunt.

#### C3. BUDGET MUNICIPAL

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Le conseil municipal a la responsabilité d'adopter annuellement un budget et un programme triennal d'immobilisations (PTI). Le directeur général et le greffier occupe une place prépondérante dans leur préparation. Pour y arriver, cela requiert de suivre précisément chacune des phases du cycle financier. Tout au long du processus, des informations financières et comptables sont colligées, comparées et analysées en lien avec les orientations du conseil.

#### C4. PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS : DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

**RABAIS MMQ** applicable aux premières inscriptions de ce cours!

*Pour les membres MMQ et ADMQ*

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 25 HEURES

L'apprenant intégrera divers aspects des opérations du greffe en matière de préparation et de rédaction de documents, en conformité avec les exigences et les bonnes pratiques rédactionnelles du procès-verbal et des règlements. L'apprenant sera en mesure d'appliquer les règles de rédaction ainsi acquises dans un exercice de rédaction d'un compte rendu, d'une politique, d'un code réglementaire ou d'une entente intermunicipale. La rigueur est de mise dans la rédaction d'un acte officiel du conseil municipal.

#### C5. ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

**RABAIS MMQ** applicable aux premières inscriptions de ce cours!

*Pour les membres MMQ et ADMQ*

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant intégrera les notions relativement au processus d'appel d'offres. Ainsi, il reconnaîtra les besoins et les exigences réglementaires s'y rattachant, de même que les sources d'information internes et externes. Il sera en mesure de différencier les types de contrats et d'appliquer les bonnes règles d'adjudication.

## C6. FISCALITÉ ET FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

L'apprenant intégrera diverses façons de saisir la nature et le sens des règles écrites en matière de fiscalité et de financement des municipalités locales. Il comprendra et appliquera le système fiscal aussi simplement que possible, autant pour la municipalité que pour les contribuables.

## Cours de spécialisation en ligne

### S7. ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE : LE PROCESSUS DE CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Dans le cadre de ce cours, l'apprenant découvrira les exigences en matière d'évaluation foncière prévue au *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. Il distinguera les responsabilités dévolues à l'évaluateur agréé et celles de l'organisme municipal. Également, il se familiarisera avec le processus de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière. Mieux comprendre l'évaluation foncière vous permettra de mieux répondre aux questions du conseil municipal et des citoyens.

### S8. PRÉPARATION ET RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

**RABAIS MMQ** applicable aux premières inscriptions de ce cours!

*Pour les membres MMQ et ADMQ*

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours traite des divers aspects de la préparation et de la rédaction de tout appel d'offres pour les contrats de fourniture de services, de matériel, de matériaux ou pour l'exécution de travaux, et ce, en conformité avec les exigences rédactionnelles. L'apprenant verra aussi les dispositions générales ou particulières des lois devant être prises en compte dans la rédaction des appels d'offres. Lors de la rédaction d'un appel d'offres, il apprendra à faire bon usage d'un contenu accessoire concernant les engagements des soumissionnaires ou l'examen des soumissions.

### **S9. PRATIQUES DE GESTION MUNICIPALE : DE LA COMMUNICATION À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS**

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 37 HEURES

L'apprenant se familiarisera avec la gestion des ressources humaines afin de mobiliser les employés, exercer son leadership et renforcer le travail d'équipe. Il approfondira ses notions en communication puisqu'il est responsable d'assurer la liaison entre le conseil et les autres fonctionnaires et employés. Des outils concrets lui seront proposés dans une perspective d'amélioration continue ainsi que de réduction et de contrôle des coûts (méthode PERT, diagramme de GANTT, indicateurs de performance et *Lean Management*). Il apprendra aussi à améliorer sa gestion quotidienne des activités municipales et des services centrés sur les citoyens (gestion des plaintes et des priorités, ainsi que résolution de problèmes).

### **S10. ARCHIVAGE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 23 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant de différencier les documents publics des renseignements personnels et de reconnaître le cadre réglementaire concernant leur classement et leur conservation. Il sera en mesure de préparer et de maintenir un plan de conservation selon la structure appropriée et les bonnes pratiques. Malgré leur accessibilité, des frais peuvent être exigibles, notamment pour leur reproduction.

### **S11. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**RABAIS MMQ** applicable aux premières inscriptions de ce cours!

*Pour les membres MMQ et ADMQ*

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

Ce cours permet de se familiariser avec les notions de développement durable ainsi qu'avec les mesures et les règles de protection, d'aménagement, de développement et de mise en valeur du territoire, tant agricole qu'urbain, d'une municipalité. Il permet également de différencier les pouvoirs particuliers de la municipalité en matière d'aménagement du territoire, de comprendre et de mettre en pratique des mesures relatives à la consultation publique, et d'appliquer, au besoin, des règles concernant la modification de la réglementation d'urbanisme.

### **S12. GESTION DE PROJET : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION**

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 15 HEURES

Ce cours permet d'apprendre les grandes étapes de la gestion d'un projet et d'assumer, au besoin, les responsabilités inhérentes à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de ce dernier. L'apprenant pourra ainsi mieux planifier et organiser son projet en fonction de l'échéancier et du budget, tout en s'assurant de bien gérer les risques.

## Formation en salle, sur demande (groupes privés)

Les formations suivantes vous intéressent? Formez un groupe dans votre région et nous nous occuperons d'offrir la formation choisie, chez vous!

### **LES RESSOURCES HUMAINES, UN CASSE-TÊTE? OUTILS ET PRATIQUES POUR S'Y RETROUVER**

EN SALLE / SUR DEMANDE / 6 HEURES

Vous avez un employé sous votre responsabilité? Dès que vous avez un employé, vous devez effectuer la gestion des ressources humaines. Pour l'un, cette responsabilité est agréable et, pour l'autre, elle est signe de confrontation. Dans tous les cas, la bonne gestion des ressources humaines demeure un facteur essentiel à un environnement de travail sain et à la réussite du travail d'équipe. Cette formation vous donnera des trucs et astuces concernant des outils et des stratégies qui vous seront utiles pour rendre cette gestion la plus efficace possible.

### **OPTIMISER CERTAINES PRATIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES MUNICIPALES ET DÉMYSTIFIER LES TAUX VARIÉS**

EN SALLE / SUR DEMANDE / 6 HEURES

Voyez comment optimiser vos pratiques comptables tout en apprenant et en comprenant bien les principes de la fiscalité municipale par l'explication des taux variés (avantages et inconvénients) et son application (étapes de mise en place).

### **COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS·ES, LES CITOYENS ET LES MÉDIAS**

EN SALLE / SUR DEMANDE / 6 HEURES

Plus que jamais, les communications à l'interne et les relations publiques sont essentielles à la réalisation efficace d'un projet ou d'un changement. Dans un monde où l'actualité défile à toute allure, où les actions politiques jouent un rôle majeur et où les enjeux socioéconomiques teintent les décisions, comment tirer son épingle du jeu comme gestionnaire municipal en améliorant ses compétences en communication?

### **LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE... MOINS COMPLIQUÉ QU'IL N'Y PARAÎT**

EN SALLE / SUR DEMANDE / 3 HEURES

Planification stratégique! Deux mots qui sont régulièrement prononcés, mais qui, pour bien des gestionnaires, peuvent devenir source de maux de tête. Pourtant, réaliser un exercice de planification stratégique contribue à apporter un regard neuf sur l'avenir d'une organisation et, bien souvent, son lot inestimable de bénéfices. Pourtant, il est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît de s'engager dans un processus de planification stratégique. Et même que sans s'en rendre compte, nombreux sont ceux et celles qui se lancent instinctivement dans cette aventure, ne serait-ce que par volonté de se dépasser.

Cette formation vous propose une courte incursion dans cet univers. En s'appuyant sur ses expériences professionnelles et personnelles, le formateur partagera, sur le ton de la vulgarisation, sa vision de ce que doit être un exercice de planification stratégique et de ce que cela doit générer comme bénéfices.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## PROGRAMME DE FORMATION EN LIGNE

Le programme de formation en ligne de l'ADMQ est **unique** au Québec parce qu'il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeurs généraux et greffiers municipaux du Québec. Actuellement, il comprend six **cours de certification**, menant au titre de **Directeur municipal agréé (DMA)**, touchant les éléments essentiels à l'exercice de la triple fonction de directeur général, greffier et trésorier municipal, et six **cours de spécialisation** pour parfaire les connaissances de l'apprenant.



## RABAIS DE FORMATION!

Un rabais de 200 \$ est offert par la MMQ pour les 75 premiers inscrits pour les cours en ligne C4, C5, S8 et S11. À qui la chance? **Sont admissibles au rabais seulement les personnes qui sont membres ADMQ et MMQ.**



## RECONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

Nos formations peuvent être reconnues par certains ordres professionnels. Il est de la responsabilité de l'apprenant de valider les critères de reconnaissance avec son ordre. L'ADMQ fournira, sur demande, l'attestation de formation. Bonne formation!



### INFORMATION ET INSCRIPTION

Joannie Dallaire,  
agente à la formation et aux événements, ADMQ

418 647-4518, poste 207 | [formation@admqqc.ca](mailto:formation@admqqc.ca)

[www.admq.qc.ca](http://www.admq.qc.ca)

*N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous ferons tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.*

**CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC**





## MOT DU PRÉSIDENT

Le rythme soutenu des modifications et nouvelles lois gouvernementales impose aux municipalités une adaptation constante de leur réglementation. Mais encore faut-il avoir l'effectif requis et formé pour voir à son application. C'est ici qu'entre en jeu l'évidence d'une mise à jour continuelle des connaissances du personnel responsable de cette application.

Parmi ce personnel, l'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) joue un rôle central et sa profession nécessite des aptitudes spécifiques, puisque les normes ont changé au point de requérir des connaissances particulières tant en matière règlementaire que technique. Ses tâches sont aussi nombreuses que variées. Que ce soit pour appliquer la réglementation municipale et provinciale en mutation continue, assurer un suivi des lois sur l'environnement et les bâtiments, conseiller la municipalité dans sa prise de décision, étudier des demandes de permis, rédiger des rapports, délivrer des constats d'infraction, des permis et des certificats d'autorisation ou participer à des réunions du conseil municipal ou à des comités, l'OMBE doit le faire avec rigueur et professionnalisme. L'importance d'investir dans la formation continue est donc essentielle.

Sans cesse dévouée au développement et au soutien de ses membres, c'est dans cette optique que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), un ample éventail de formations en classe virtuelle, par webinaire et en salle. La COMBEQ bonifie et adapte sans cesse le contenu des programmes. Les cours sont

prodigés par des spécialistes aguerris, possédant une incomparable maîtrise de leurs sujets. Par surcroît, les membres de la COMBEQ peuvent accéder au diplôme OMBE. Divisé en deux concentrations – bâtiment et environnement –, un tronc commun obligatoire assure une base solide aux diplômés. Des formations complémentaires peaufinent le cursus académique et ce répertoire aspire à répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Il ne faut pas s'étonner que les OMBE soient recherchés : leur bagage de connaissances et de compétences représente un gage de confiance et de fiabilité pour les municipalités et les MRC. À l'instar de la COMBEQ, celles-ci n'hésitent pas à les encourager dans leur perfectionnement pour s'assurer du développement harmonieux de leur territoire. S'offrir la formation continue, c'est s'outiller pour atteindre une performance inégalée et spécialisée dans une carrière stimulante.

**Sylvain Demers**

# DIPLÔME OMBE

Le diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) est un programme qui relève de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). Depuis 2006, le programme est livré conjointement avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de l'enrichir de l'expertise unique de celle-ci en matière du développement des compétences appliquées aux municipalités.

## LISTE DES COURS

### 3 COURS OBLIGATOIRES

- Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour/0,7 UEC
- Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec/1,2 UEC
- Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme/1,4 UEC

**RABAIS MMQ**

### COURS DE CONCENTRATION

#### Bâtiment

- Droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme/1,4 UEC
- Partie 9 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Partie 10 du Code de construction du Québec/0,6 UEC

#### Environnement

- Gestion des lacs et des cours d'eau/1,4 UEC
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)/1,4 UEC
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) /1,4 UEC
- Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques/0,7 UEC
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)/0,7 UEC

### COURS À OPTION

- Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : la lecture des plans et les demandes de permis/0,7 UEC
  - Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes?* (webinaire)/0,2 UEC
  - Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter/0,7 UEC
- RABAIS MMQ**
- Étude de cas : la stabilisation des rives/0,7 UEC
  - Initiation au Règlement Q-2, r. 22/0,7 UEC
- RABAIS MMQ**
- Insalubrité des bâtiments /1,4 UEC
  - Inspection et entretien des infrastructures souterraines/0,6 UEC
  - Mystères du lotissement et des avis de motion/0,7 UEC
  - Participation publique ou référendum? (webinaire)/0,2 UEC
  - Partie 3 du Code de construction du Québec/1,8 UEC

- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (webinaire)/0,2 UEC
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : rappel des règles et modifications récentes au règlement (webinaire)/0,2 UEC
- Rôle du conciliateur-arbitre /0,7 UEC
- Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles/0,7 UEC
- Systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r. 22/0,7 UEC
- Zonage agricole/1,4 UEC

# DESCRIPTION DES COURS

## COURS DE BASE OBLIGATOIRES

### **GESTION EFFICACE DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR**

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

L'officier municipal en bâtiment et en environnement peut être appelé à traiter des plaintes sur des manquements aux obligations découlant des règlements municipaux. L'officier doit alors considérer les recours, pénaux ou civils. Par la suite, il doit préparer son dossier pour présentation devant le tribunal. Ce cours permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances des règles de l'administration de la preuve devant le tribunal.

### **LECTURE DE PLANS ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

COURS EN SALLE 12 HEURES / 1,2 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec la lecture de plans et devis de petits bâtiments en vue de l'étude de la demande de permis de construire. Ils étudieront également la structure du Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment, pour développer une méthode rationnelle d'analyse de conformité et connaître son contenu et sa portée générale.

### **RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL DANS L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME**

RABAIS MMQ

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

La première partie de ce cours permettra de définir l'essentiel des rôles associés à la fonction d'officier municipal en bâtiment et en environnement ainsi que ses responsabilités par rapport aux différents règlements et à la délivrance de permis. La seconde partie a pour but de réviser les principes généraux des divers règlements d'urbanisme. Des mises en situation et des exercices rendront cette deuxième partie dynamique et interactive. Ce cours s'adresse aux officiers municipaux ayant moins de cinq années d'expérience.

## COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT

### **DROITS ACQUIS ET LES RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Les participants vont, lors de cette formation, approfondir leurs connaissances des droits acquis et des règles à suivre en matière de règlement à caractère discrétionnaire. Elle comprend une partie magistrale, des exemples concrets de règlements et des exercices pratiques.

### **PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

COURS EN SALLE 18 HEURES / 1,8 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours permet aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance de la structure et de la portée du Code de construction du Québec d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble des exigences de la Partie 9 du Chapitre I, Bâtiment et de la Partie 10 que la Régie du bâtiment du Québec a modifiée, particulièrement celles relatives aux bâtiments résidentiels, pour faciliter aussi bien l'examen des plans que l'inspection de conformité.

### **PARTIE 10 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

À la suite de cette formation, le participant sera en mesure de connaître le domaine d'application et la structure de la partie 10 du Code de construction du Québec. De plus, les exigences visant les petits bâtiments transformés (section 10.9) et les outils pour l'application des exigences des grands bâtiments (sections 10.3 à 10.5) seront abordés.

## COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT

### **GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU**

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours vise à outiller les officiers municipaux pour évaluer l'état des plans d'eau, identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration et appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau.

### **POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (PPRLPI)**

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Cette formation vous aidera à mieux comprendre l'élaboration et l'application des règlements municipaux découlant de la PPRLPI. La protection des milieux riverains et le type d'aménagement qui peut y être réalisé seront abordés de même que les éléments de stabilisation des rives, ainsi que la ligne des hautes eaux.

### **RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22) <sup>1</sup>**

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours fournit des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation. Des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques vous aideront à mieux comprendre le règlement Q-2, r.22.

### **RÈGLEMENT PROVINCIAL TRANSITOIRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES**

CLASSE 7 HEURES (UNE JOURNÉE EN SALLE  
VIRTUELLE OU DEUX DEMI-JOURNÉES EN VIRTUEL)  
POUR 2022 /0,7 UEC - CONCENTRATION

La formation a comme objectifs de permettre aux officiers municipaux de comprendre le contenu du nouveau *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*, mieux connu sous le nom de *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral*. Ce cours permettra également d'identifier les renseignements nécessaires, de se familiariser avec le nouveau vocabulaire et d'intégrer des acquis pour l'application dans la municipalité.

### **RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP) <sup>1</sup>**

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC - CONCENTRATION  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'application du RPEP pour assurer la protection des eaux destinées à la consommation. Les dispositions des articles 11 à 30 du Règlement prescrivent des règles pour l'aménagement de certaines installations de prélèvement d'eau et pour les infrastructures qui peuvent être en contact avec les eaux souterraines, plus particulièrement les systèmes de géothermie. Toutes les municipalités ont l'obligation d'appliquer ces dispositions du règlement.

<sup>1</sup> Ce cours est dispensé en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

## COURS COMPLÉMENTAIRES EN OPTION

### **ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS**

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Cet atelier de perfectionnement s'adresse aux officiers municipaux qui ont déjà une bonne connaissance du Règlement Q-2, r.22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) et qui désirent en savoir plus sur des éléments précis tels que la lecture de plans, l'article 4.1 et plus. Ce cours a été conçu pour s'adapter aux besoins des participants.

### **COMMENT S'Y RETROUVER AVEC LA LOI SUR LES ARCHITECTES?**

WEBINAIRE 2 HEURES / 0,2 UEC

Dans le cadre de travaux de construction, d'agrandissement ou de modification, l'OMBE doit-il exiger un plan ou un devis signé par un architecte et si oui, dans quels cas? Lors de ce webinaire, vous en apprendrez davantage sur l'application de la *Loi sur les architectes* et les exceptions qu'elle contient. De plus, nous en profiterons pour aborder les dernières modifications législatives apportées à la *Loi sur les architectes* le 24 septembre 2020, lesquelles ont directement une incidence sur les dispositions que l'OMBE devra considérer dans le cadre de l'émission d'un permis.

### **ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS : INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER**

RABAIS MMQ

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Cette formation vous permet de mettre à jour vos connaissances des règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles en la matière.

### **ÉTUDE DE CAS : LA STABILISATION DES RIVES**

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours outille l'officier municipal afin de renforcer son jugement lors des situations d'érosion de propriétés riveraines des lacs et des cours d'eau ainsi que les cas de détérioration de structures existantes (murs). Après la formation, les participants seront en mesure de choisir les interventions optimales et durables en évitant le surdimensionnement tout en visant la restauration végétale avec impact minimal sur l'écosystème aquatique, durant et après les travaux.

### **INITIATION AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)**

RABAIS MMQ

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours d'une journée constitue une entrée en matière indispensable à ceux qui découvrent le Règlement Q-2, r. 22. Ce cours préalable leur permettra d'apprivoiser le sujet avant de suivre le cours de 14 heures intitulé *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*. Ces deux cours peuvent être suivis soit de manière successive, soit à des dates séparées, en fonction du niveau d'aisance de chacun.

### **INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS**

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Grâce à ce cours, démystifiez le contenu des différents règlements municipaux pouvant être adoptés afin de prévenir l'apparition de nuisances et l'insalubrité d'un bâtiment. Découvrez les principaux pouvoirs coercitifs pouvant être entrepris par la municipalité pour éliminer la cause de nuisance ou d'insalubrité et à en évaluer le degré de gravité tout en acquérant les outils nécessaires pour effectuer des interventions adéquates et soutenir les citoyens dans le processus de prévention.

## INSPECTION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Cette formation d'une journée a pour objectifs de présenter aux officiers municipaux l'approche méthodologique préconisée pour l'inspection des conduites souterraines, ainsi que les différentes techniques d'intervention (entretien, réhabilitation ou reconstruction) disponibles pour maintenir en état les réseaux d'égout et d'eau potable, de même que les ponceaux de leur municipalité.

## MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours aborde la question du lotissement et les considérations d'ordres pratique et juridique qu'il faut maîtriser lors de la préparation d'un règlement, de l'application de celui-ci ou du traitement des droits acquis. L'avis de motion sera également abordé. Quelle est son utilité et comment le présenter devant le conseil municipal?

## PARTICIPATION PUBLIQUE OU RÉFÉRENDUM?

WEBINAIRE 2 HEURES / 0,2 UEC

Ce webinaire d'une durée de deux heures a pour objectif de comprendre les nouveaux mécanismes de participation publique rendus possibles par l'entrée en vigueur du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* le 19 juillet 2018. Ce règlement permet maintenant aux municipalités d'adopter leur Politique de participation publique et d'exempter les projets de l'approbation référendaire. À partir d'exemples d'application, nous examinerons les exigences et possibilités d'une démarche de participation publique en mettant l'accent sur le rôle que l'officier municipal pourrait être amené à assumer.

## PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN SALLE 18 HEURES / 1,8 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours permet aux participants d'approfondir leurs connaissances des parties 3 et 10, et plus particulièrement des sections 3.1 à 3.8 de la partie 3 du Chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec. Cette formation s'adresse aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance du Code national du bâtiment (CNB) 2005 ou 2010 et qui ont l'occasion de faire l'examen de plans ou l'inspection de bâtiments relevant de la partie 3 du CNB (2010).

### **PERMIS DÉLIVRÉ SANS DROIT : SOLUTIONS ET RECOURS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE FONCTIONNAIRE**

WEBINAIRE 2 HEURES / 0,2 UEC

En présence d'un permis délivré alors que les règlements ne le permettraient pas, que peuvent faire la municipalité et le fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme? Plusieurs solutions existent dépendamment de la situation. Ce webinaire répondra à ces questions en présentant des cas vécus par le formateur pour illustrer les avantages et les inconvénients de recourir à l'une ou l'autre des solutions possibles en cas de permis délivré sans droit.

### **RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES : RAPPEL DES RÈGLES ET MODIFICATIONS RÉCENTES AU RÈGLEMENT**

WEBINAIRE 2 HEURES / 0,2 UEC

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé, en date du 20 mai 2021, des modifications quant à certaines dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, dont celles portant sur les droits acquis.

Ce webinaire se veut une synthèse des règles applicables, un survol des décisions rendues par les tribunaux, les nouvelles dispositions du règlement et des cas pratiques afin de bien assimiler la matière.

### **RÔLE DU CONCILIATEUR-ARBITRE**

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

La *Loi sur les compétences municipales* comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture de ligne et découvert) ou relatifs à des fossés de drainage. En vertu de ces dispositions, toutes les municipalités du Québec doivent désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de régler des mésententes survenant dans ces domaines.

### **SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES**

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

Ce cours s'adresse aux inspecteurs municipaux et à leurs collègues qui doivent gérer des situations et des clientèles difficiles, voire agressives. Il leur permettra d'apprendre à gérer calmement les situations ou les clientèles difficiles, ainsi que leurs émotions, afin de pouvoir offrir un service de qualité tout en ne perdant pas leurs énergies à analyser les situations qui paraissent, de prime abord, insolubles et à intervenir de façon adéquate.



## SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU Q-2, R. 22

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

La formation a comme objectifs de présenter aux officiers municipaux les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) approuvés par le Bureau de normalisation du Québec et de démystifier et mieux reconnaître les nouveautés qui touchent l'application du Q-2, r. 22. Ce cours permettra aussi d'en connaître davantage sur les champs de polissage, les contrats d'entretien, les rejets dans l'environnement, les systèmes de désinfection et les responsabilités des intervenants, entre autres.

## ZONAGE AGRICOLE

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC  
ET EN CLASSE  
VIRTUELLE

La première partie de la formation, basée sur une présentation magistrale donnée par un avocat, est consacrée à définir le rôle et les responsabilités des différents intervenants et à analyser les types de demandes prévues à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Le cheminement d'une demande, le rôle de l'inspecteur municipal et du conseil lors du traitement d'une demande et les droits acquis sont également abordés. La seconde partie illustre la partie théorique à l'aide de cas pratiques.

## WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION

- Aménager pour les piétons et cyclistes  
1 h
- Impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux  
1 h
- La berce du Caucase : lutter efficacement contre une plante envahissante toxique  
2 h
- Les cas de moisissures :  
quelles sont les ressources disponibles?  
1 h / **Sans frais**
- Les outils municipaux permettant  
l'encadrement du cannabis  
2 h
- Les plans régionaux sur les milieux humides  
et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en  
sont les conséquences?  
2 h
- Myriophylle à épis, envahisseur des lacs :  
où en sommes-nous en 2020?  
2 h
- Permis et certificats : comment évaluez-vous  
votre gestion?  
2 h / **Sans frais**
- Renouée du Japon : mythes et réalités d'une  
plante envahissante redoutable  
1 h 30



# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## ADMISSIBILITÉ POUR OBTENIR LE DIPLÔME ET LE TITRE OMBE

1. Être un employé municipal;
2. Être membre de la COMBEQ;
3. Obtenir un minimum de 10 unités d'éducation continue (UEC) tout en respectant les exigences des cours de base et de concentration.

## ACCREDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Cette accréditation permet à la Corporation d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

Inscrivez-vous remplissant le formulaire d'inscription en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

## INSCRIPTION

Votre inscription comprend :

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Les pauses-café et un repas lors des cours d'une journée en salle;
- Les frais administratifs.

## RABAIS MMQ

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre entre 200 \$ et 300 \$ de rabais aux premiers inscrits aux formations identifiées. Profitez-en!

## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription.

## PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le site Internet au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com);
- Par chèque, fait à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, transmis à l'adresse suivante sur réception de la facture :

Fédération québécoise des municipalités  
1134, Grande Allée Ouest, RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5

Aucun paiement sur place n'est accepté.

## COURS EN FORMULE PRIVÉE

Les formations du diplôme OMBE sont également disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Consultez la COMBEQ pour connaître les possibilités et voir comment nos formations peuvent répondre à vos besoins spécifiques.

### PROGRAMME OMBE

#### INFORMATION

[formation@combeq.qc.ca](mailto:formation@combeq.qc.ca)

#### INSCRIPTION

[combeq.qc.ca](http://combeq.qc.ca) ou  
[formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)



**COMBEQ**  
CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC

**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**



## MOT DU PRÉSIDENT DE LA FQM ET DE LA MMQ

L'année 2022 commence sur des airs de déjà vu, et comme en 2020 et 2021, la résilience est encore le mot d'ordre de ce début d'année. Les derniers mois nous ont appris à nous adapter aux changements soudains et à réagir vite afin de maintenir une qualité de services hors pair à nos concitoyens.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a continué, elle aussi, d'assurer une offre de formation de haute qualité, et ce, sans interruption. Avec les récentes élections municipales, l'année 2022 s'annonce exceptionnelle et dense en ce début de mandat — renouvellement pour certains — pour les élus-es municipaux du Québec. La FQM est fière de répondre présente pour les outiller par des programmes de formation sur mesure, tant pour les nouveaux élus-es que pour les plus aguerris.

En effet, il est nécessaire pour chacun d'eux de s'informer et de se former afin d'exercer leur rôle le mieux possible. C'est dans cette optique que nous avons d'ailleurs conçu l'offre de formation pour les nouveaux élus-es, intitulée *Gravir le sommet*, laquelle leur permet de s'approprier la fonction d'élue, l'environnement municipal, les obligations éthiques ainsi que leurs rôles et responsabilités.

Il en est de même pour tout élu-e d'expérience, pour qui la formation lui permet de se parfaire et être toujours en phase avec les enjeux municipaux et l'évolution de sa fonction.

Évidemment, les classes virtuelles prennent toujours beaucoup de place, toutefois nous entendons votre volonté de vous réunir dans des événements en

personne. Nous restons donc à l'affût de l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations du gouvernement du Québec à ce niveau et, dès le moment propice, nous ajusterons l'offre de formation en conséquence.

À titre de porte-parole des régions, la FQM et ses partenaires, au premier chef La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), sont fiers de vous présenter le *Répertoire complet de la formation municipale 2021-2022, mis à jour en février 2022*, qui regroupe des programmes conçus spécialement pour répondre aux exigences spécifiques du monde municipal. La variété des thèmes abordés, ainsi que l'expertise reconnue de nos formateurs, font en sorte que la programmation proposée s'avère une réponse parfaitement conforme aux préoccupations des décideurs municipaux.

Je ne saurais trop vous encourager à vous inscrire nombreux à l'un de nos parcours de formation. L'acquisition de compétences diversifiées en gestion municipale constitue un des bagages les plus précieux dont chacun-e d'entre nous peut se doter pour assumer efficacement le rôle déterminant que nous tenons quotidiennement au sein de nos communautés réparties sur tout le territoire québécois.

A handwritten signature in dark ink that reads "Jacques Demers". The signature is fluid and cursive.

**Jacques Demers**

# CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Cette certification regroupe les quatre cours fondamentaux pour tout élu-e municipal, notamment la formation obligatoire **Le comportement éthique**. Également au programme : **Les rôles et responsabilités des élus-es**, **Maîtrisez vos dossiers municipaux** et **La gestion financière municipale**. Le certificat permet donc d'acquérir les notions de base quant aux rôles, aux responsabilités et à la prise de décision, tant à l'intérieur de réunions préparatoires qu'au conseil municipal. Il favorise de même la construction d'argumentaires solides en prévision des discussions lors des séances de caucus, comités de travail et conseils municipaux.

Ces quatre cours de base représentent les cours obligatoires afin d'obtenir le diplôme d'administrateur municipal et le diplôme en leadership municipal.

Pour être valide, le cours obligatoire Le comportement éthique devra avoir été suivi après le 7 novembre 2021.

Ces cours sont offerts dans le calendrier public ainsi qu'en formule privée à la demande, en présentiel ou à distance.

## Liste des cours

### COURS OBLIGATOIRES

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

## Description des cours

### LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

COURS EN SALLE, 6 HEURES / 0,6 UEC  
EN CLASSE LA DURÉE DU COURS EST DE 5 HEURES;  
VIRTUELLE ET 1 HEURE SUPPLÉMENTAIRE EST PRÉVUE POUR  
EN LIGNE POURSUIVRE LES ÉCHANGES AU BESOIN.  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu-e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la FQM s'assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.

### LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

COURS EN SALLE, 6 HEURES / 0,6 UEC  
EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET  
EN LIGNE

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu-e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus-es!

## MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

---

COURS EN SALLE, 6 HEURES / 0,6 UEC  
EN CLASSE ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET  
EN LIGNE

---

Essentiel et complémentaire au cours **Les rôles et responsabilités des élus-es**, ce cours permet de distinguer les champs de compétences d'une municipalité et d'une MRC et de comprendre les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes municipales. Il permet également d'en apprendre davantage sur les pouvoirs et devoirs des municipalités en matière d'accès à l'information et d'accroître votre niveau de maîtrise des dossiers municipaux en urbanisme et en environnement.

## LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

---

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

---

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

# GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

La FQM accompagne les nouveaux élus-es en les outillant avec une programmation d'ateliers à la carte, spécialement conçus pour répondre à leurs enjeux, et qui leur permet d'acquérir leur *Attestation de relève municipale!* [Téléchargez le dépliant ici.](#)

Choisissez la trajectoire qui vous convient le mieux :

## TRAJECTOIRE 1 ▶ Attestation de base

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)

## TRAJECTOIRE 2 ▶ Attestation avec mention BRONZE

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- La formation du volet **Défi**

## TRAJECTOIRE 3 ▶ Attestation avec mention ARGENT

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 2 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- La formation du volet **Défi**

## TRAJECTOIRE 4 ▶ Attestation avec mention OR

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- 1 activité de formation au choix des volets **Ascension ou Sommet**
- La formation du volet **Défi**

## LISTE DES COURS

### DÉFI

- Formation Réussir avec les médias avec notre partenaire

N|A|T|I|O|N|A|L

### SOMMET

- Série de 4 ateliers politiques sur les enjeux municipaux

### ASCENSION - Parcours en leadership - nouvel élu-e

- De citoyen à élu-e : franchir le pas
- Cultiver ses habiletés politiques
- Influencer sans autorité formelle
- Bâtir une équipe engagée

### CAMP DE BASE

- Le comportement éthique
- La gestion financière municipale
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

### INITIATION - série de webinaires sur le monde des élus-es municipaux

- Principaux enjeux municipaux
- Finances municipales - Rôle de l'élu-e, en collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Introduction au monde des élus-es

Avec le soutien du  
gouvernement du Québec

Québec 

# DESCRIPTION DES COURS

## INITIATION - Série de webinaires sur le monde des élus-es municipaux

### PRINCIPAUX ENJEUX MUNICIPAUX

CONFÉRENCE WEB ACCESSIBLE EN REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les enjeux politiques nationaux ont un impact important dans la gestion municipale. En effet, chaque année le gouvernement adopte des lois et des règlements qui modifient les pouvoirs et les responsabilités des conseils municipaux québécois. Ce webinaire permettra aux préfets, maires et conseillers, fraîchement élus, de prendre connaissance des principaux dossiers et projets politique d'actualité.

### FINANCES MUNICIPALES - RÔLE DE L'ÉLU-E

CONFÉRENCE WEB ACCESSIBLE EN REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

#### En collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Lors de son mandat, un élu-e municipal sera amené à voter sur un budget annuel ainsi que sur les orientations et projets ayant un impact financier pour la municipalité. Au cours d'une année, plusieurs étapes, certaines légales et d'autres de planification, seront nécessaires pour compléter un cycle financier complet. Ce webinaire dressera donc les principales étapes du cycle financier municipal et présentera les différents outils de planification, en plus de décrire les principales composantes d'un budget annuel.

### INTRODUCTION AU MONDE DES ÉLUS-ES

CONFÉRENCE WEB ACCESSIBLE EN REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Le but de cette formation est d'initier les nouveaux élus-es à leur rôle et de leur donner les outils nécessaires afin de faire de leur mandat un succès.

### CAMP DE BASE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Consulter les pages 36-37 du présent répertoire consacrée au Certificat en compétences municipales :

- Le comportement éthique
- La gestion financière municipale
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

## ASCENSION - Parcours en leadership - nouvel élu-e

COURS EN CLASSE VIRTUELLE PARCOURS DE FORMATION COMPOSÉ DE 4 SÉANCES EN CLASSE VIRTUELLE D'UNE DURÉE DE 3,5 HEURES CHACUNE ÉLUS-ES MUNICIPAUX

- De citoyen à élu-e : franchir le pas
- Cultiver ses habiletés politiques
- Influencer sans autorité formelle
- Bâtir une équipe engagée

### SOMMET

### ATELIERS POLITIQUES SUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

WEBINAIRES SÉRIE DE 4 WEBINAIRES D'UNE HEURE CHACUN ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les enjeux politiques nationaux ont un impact important dans la gestion municipale. Ces webinaires permettront aux préfets, maires et conseillers, fraîchement élus, de prendre connaissance périodiquement de l'évolution des principaux dossiers et projets politique d'actualité.

### DÉFI

### RÉUSSIR AVEC LES MÉDIAS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 4 HEURES ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Formation proposée avec notre partenaire

## N|A|T|I|O|N|A|L

Cette formation d'une durée de 4 heures, qui allie théorie et pratique, permet d'améliorer de façon significative les aptitudes et la performance communicationnelles des participants face aux médias. Les simulations et les scénarios seront construits et adaptés en fonction des enjeux de votre organisation, mais aussi en tenant compte de l'expérience des participants. Le degré de difficulté augmentera successivement d'une simulation à l'autre au fil de la formation (tant concernant la forme que le fond).

# DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

4,2 UEC

Ce diplôme, déjà obtenu par des centaines d'élus-es municipaux du Québec, vise l'augmentation des connaissances et de la compréhension de plusieurs champs d'intervention municipaux. L'élue qui s'engage dans ce parcours comprendra tout d'abord mieux le fonctionnement municipal par l'entremise des cours obligatoires, puis choisira une activité de concentration parmi les nombreux thèmes proposés. Un vaste éventail de cours à option est offert afin d'obtenir ce diplôme ou de simplement parfaire ses connaissances dans divers domaines. Un nombre minimal de 1,2 unité d'éducation continue (UEC) issue des cours à option est requis pour compléter le diplôme. Les conférences Web en direct pourront être comptabilisées et devront différer de celles incluses au parcours en Leadership.

Donc, pour obtenir le diplôme, il faut totaliser 4,2 UEC :

- Certificat en compétences municipales pour 2,4 UEC;
- 1 cours de concentration pour 0,6 UEC ou 0,3 UEC;
- Cours à option et conférences en direct pour 1,2 ou 1,5 UEC (doit différer des conférences comptabilisées dans le cadre du diplôme en Leadership).

Ces cours sont offerts dans le calendrier public ainsi qu'en formule privée à la demande, en présentiel ou à distance.

## LISTE DES COURS

### COURS OBLIGATOIRES - CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

VOIR LA DESCRIPTION DES COURS AUX PAGES 36-37

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

### COURS DE CONCENTRATION

1 COURS D'UNE JOURNÉE AU CHOIX OU 2 COURS D'UNE  
DEMI-JOURNÉE AU CHOIX / 0,6 UEC MINIMUM

- Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
- La planification stratégique  
**NOUVELLE FORMULE**
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal (atelier)
- La prise de décision en urbanisme
- L'urgence d'agir : la sécurité civile, les élus-es et le levier prévention
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix



## COURS À OPTION

1,2 UEC À 1,5 UEC MINIMUM

Certaines conférences Web en direct pourront être comptabilisées.

### LES NOUVEAUTÉS

- Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique en milieu municipal
- Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés
- Le *Lean Management* : Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale
- Adaptation aux changements climatiques en milieu municipal
- Atelier pratique : l'entrevue radio et télé
- Communiquer efficacement
- Générez un succès populaire dans vos projets
- Le coût de revient des activités municipales
- Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale
- La communication avec les médias et avec les citoyens
- La gestion contractuelle en deçà de 105 700 \$
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale
- La participation publique, au-delà du référendum et du sondage Web
- Le comité consultatif d'urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité
- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC
- Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique
- Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions
- MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale
- Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles
- Mariage civil et union civile

EN LIGNE

# DESCRIPTION DES COURS

## COURS DE CONCENTRATION

### ADJUGÉ! LES COULISSES DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation interactive allie travail en équipe et études de cas afin de vous faire découvrir le chemin emprunté par un contrat, de sa conception à son octroi, en portant attention aux étapes cruciales. Les règles nombreuses et complexes créent un casse-tête dans lequel il est souvent difficile de se retrouver. Cette formation vous procurera les outils nécessaires pour effectuer une prise de décision efficace et éclairée.

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

NOUVELLE FORMULE

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Dans un contexte de changements importants, il est essentiel de se pencher sur les plans et stratégies à venir. Votre plan stratégique actuel tient-il toujours la route? Sinon, prévoyez-vous effectuer un exercice prochainement afin de bien préparer l'avenir de votre municipalité? Les élus-es municipaux et l'équipe de gestion sont-ils informés des cibles à atteindre? Les plans d'action sont-ils suivis rigoureusement?

L'exercice de planification stratégique constitue un précieux moment de réflexion et un outil indispensable pour vous aider à atteindre différentes cibles. Cet atelier de formation adapté au contexte municipal donnera l'opportunité aux participants d'utiliser des outils et d'appliquer une démarche et un processus pour garantir le succès de la planification stratégique.

### LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS-ES AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES  
VIRTUELLE

La formule originale de cette journée de formation s'apparente plutôt à un atelier. L'avant-midi dresse le décor théorique et rappelle les règles (les inscrits reçoivent préalablement un cartable) afin de préparer les simulations et jeux de rôles de l'après-midi. Ce *boot camp* vise à donner aux participants tous les outils pour intervenir efficacement au conseil municipal.

### LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES  
VIRTUELLE

La prise de décision en matière d'urbanisme est essentielle à la saine gestion du territoire. Ce cours propose plusieurs outils afin de vous amener à prendre des décisions plus éclairées pour un développement harmonieux.

### L'URGENCE D'AGIR : LA SÉCURITÉ CIVILE, LES ÉLUS-ES ET LE LEVIER PRÉVENTION

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les élus-es, la mairesse ou le maire et son suppléant ont des rôles et responsabilités importants avant, pendant et après les mesures d'urgence. Leurs actions ont un impact direct sur l'efficacité et la performance de leur équipe municipale. Prendre conscience de la portée de la Loi, de l'importance des interventions préventives et de l'étroite collaboration avec le coordonnateur des mesures d'urgence est primordial.

## COURS À OPTION

### SAVOIR COMPOSER AVEC LA PRÉVENTION ET LA GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL

**NOUVEAUTÉ**

COURS EN AUTO-APPRENTISSAGE 2 HEURES / 0,2 UEC  
ÉLUS-ES, DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET GESTIONNAIRES

Les élus-es, la direction générale et les autres gestionnaires municipaux ont tous leur rôle à jouer dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement psychologique.

Cette formation vise à mieux outiller ces intervenants afin qu'ils puissent comprendre leur rôle, mais également être à même de poser des actions concrètes et efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

### PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT DANS LE MILIEU MUNICIPAL : LA NÉCESSAIRE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS

**NOUVEAUTÉ**

COURS EN AUTO-APPRENTISSAGE 1 HEURE / 0,1 UEC  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les employés ont tous leur rôle à jouer dans le maintien d'un climat de travail sain et la prévention des situations de harcèlement psychologique dans leur milieu de travail.

Cette formation d'une durée approximative de trente (30) minutes a été conçue afin de permettre aux employeurs œuvrant dans le milieu municipal de former leurs employés sur les notions liées au harcèlement psychologique en milieu de travail.

Elle vise à mieux outiller les employés afin qu'ils soient à même de comprendre ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et comprendre leur implication quotidienne dans la prévention de celui-ci.

### LE LEAN MANAGEMENT - COMMENT GÉNÉRER DE LA VALEUR DANS L'ORGANISATION MUNICIPALE

**NOUVEAUTÉ**

COURS EN LIGNE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation s'adresse aux différents acteurs du secteur municipal soit, les élus-es, les gestionnaires et les employés qui souhaitent s'initier aux fondements du *Lean management* et de l'amélioration continue. L'approche *Lean Six Sigma* offre des concepts robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

### ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN MILIEU MUNICIPAL

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 5 HEURES / 0,5 UEC  
ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation s'inscrit dans la mesure 2.3 du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC 2013-2020). Elle présente d'abord le contexte climatique actuel et futur ainsi que les phénomènes impliqués. Elle traite ensuite des risques et opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que de l'intégration de mesures d'adaptation dans la planification municipale, afin de réduire la vulnérabilité des municipalités aux événements climatiques.

### ATELIER PRATIQUE : L'ENTREVUE RADIO ET TÉLÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Découvrez comment parler le langage des médias. Plongez dans l'action et vivez la simulation d'une entrevue sous l'œil de la caméra. Apprenez l'importance d'une bonne préparation pour livrer des messages clairs, concis et percutants dans les médias tout en découvrant du même coup comment gérer l'image de votre organisation dans ses différentes prises de parole publiques.

## COMMUNIQUER EFFICACEMENT

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation, axée sur la communication interpersonnelle, permet d'améliorer la compréhension mutuelle, le climat de travail et la gestion du temps. Elle aide à dénouer des impasses auxquelles les employés peuvent être confrontés entre eux, avec leur supérieur ou en lien avec les citoyens.

## GÉNÉREZ UN SUCCÈS POPULAIRE DANS VOS PROJETS

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Lors de cette formation, apprenez comment mener un projet en collaboration avec le citoyen et à élaborer des solutions qui lui conviennent. Durant cet atelier interactif, vous aurez l'occasion d'expérimenter une approche axée sur l'humain, la collaboration et l'innovation par l'intermédiaire du modèle de *Design Thinking*.

## LE COÛT DE REVIENT DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

COURS EN SALLE 3,5 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Vous ne savez pas exactement combien vous coûtent les divers services municipaux? Si vous aviez à choisir entre garder en régie et donner en impartition l'un de vos services, sauriez-vous quoi faire? Vous aimeriez mesurer l'impact de vos décisions stratégiques sur le coût de revient de vos services municipaux? Vous vous questionnez quant à vos stratégies de tarification, notamment pour des services partagés avec d'autres municipalités?

Cet atelier est donc pour vous, élus-es, directeurs généraux et gestionnaires. Vous y apprendrez les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal. L'atelier a pour but de sensibiliser les participants à l'importance de posséder de bons outils de calcul de coût de revient et à en présenter les concepts de base.

## LES COMMUNICATIONS CITOYENNES À L'HEURE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation vise à guider les participants dans une démarche de participation citoyenne et d'acceptabilité sociale pour les projets municipaux, par exemple, une politique de développement durable, un projet immobilier ou l'implantation d'une activité commerciale. Conviviale et concrète, la formation marie les meilleures pratiques en matière de relations avec le milieu et les principes gagnants en relations publiques.

## LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET AVEC LES CITOYENS

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
VIRTUELLE

Les élus-es et gestionnaires municipaux sont régulièrement appelés à communiquer de l'information à leurs citoyens aussi bien qu'aux divers médias. Ce cours vise à mieux outiller les intervenants afin qu'ils puissent livrer leur message de manière claire et efficace pour qu'il soit bien entendu.

## LA GESTION CONTRACTUELLE EN DEÇÀ DE 105 700 \$

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Les dispositions du projet de loi n° 122 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 offrent la possibilité aux municipalités, par l'adoption d'un Règlement sur la gestion contractuelle, de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure à, actuellement, 105 700 \$. Plusieurs municipalités ont utilisé ce pouvoir afin de leur permettre d'accorder des contrats de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 105 700 \$. Ainsi, même si les élus-es disposent d'une plus grande latitude quant au choix des contractants, il est essentiel qu'ils connaissent bien certaines règles minimales applicables afin d'éviter les « pièges » que peut comporter une telle « liberté contractuelle ».

### LES MÉCANISMES DE MISE EN COMMUN : COMMENT FAIRE LES BONS CHOIX

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Les obligations des organismes municipaux sont de plus en plus nombreuses et complexes. Les mécanismes de « mise en commun » doivent être considérés et constituent bien souvent la seule avenue possible pour respecter ces obligations. Déclaration de compétence, fourniture de services, délégation de compétence, création d'une Régie, etc. Comment s'y retrouver et surtout, comment faire les bons choix?

### LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation à laquelle mairesses, maires, directrices et directeurs généraux sont invités-ées à participer en duo a pour objectif de les amener à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

### LA PARTICIPATION PUBLIQUE, AU-DELÀ DU RÉFÉRENDUM ET DU SONDAGE WEB

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Au-delà du référendum en urbanisme, le nouveau cadre réglementaire de la participation publique est une occasion de se doter de nouvelles balises dans l'inclusion des citoyens à la prise de décision. C'est également une opportunité d'élargir leur implication à l'ensemble des champs d'intervention municipaux. Ce renouvellement de l'action municipale appelle à un changement de culture organisationnelle. Le cours, divisé en deux parties, propose dans un premier temps une amorce de réflexion pour renforcer le réflexe citoyen dans les municipalités, mieux comprendre le cadre réglementaire de la participation publique et s'approprier son rôle d'acteur municipal.

La deuxième partie vise à présenter l'éventail des outils de participation numérique afin que vous puissiez évaluer le potentiel et les risques liés à leur utilisation.

### LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME : UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours s'adresse aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et aux élus-es qui souhaitent mieux tirer parti de ce formidable outil au service de l'aménagement des collectivités. Il aborde tous les aspects entourant le fonctionnement d'un CCU par le biais d'exemples simples et de mises en situation. Il démystifie les rôles et pouvoirs liés à l'urbanisme dit discrétionnaire.

### LE MARKETING TERRITORIAL : MODE D'EMPLOI POUR LES MUNICIPALITÉS ET MRC

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Dans cette formation, vous apprendrez comment agir sur l'attractivité des municipalités et MRC, en utilisant une approche du marketing territorial adaptée au contexte des régions du Québec. Elle vise autant le développement des milieux de vie en fonction des attentes et besoins des milléniaux, que la construction de marques territoriales fortes et distinctives. L'objectif : attirer de nouveaux résidents et agir sur les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre.

### LE RÔLE D'UNE MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

COURS EN CLASSE 3 HEURES / 0,3 UEC  
VIRTUELLE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

La déclaration d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec a poussé les municipalités à prendre action rapidement et de manière inattendue. Cette formation vise à mettre en lumière les compétences et les pouvoirs qui s'offrent aux municipalités locales et régionales de comté en matière de santé publique, de même que leurs obligations et les mesures pouvant être adoptées à titre préventif. Le tout sera présenté en regard des lois applicables et agrémenté d'exemples concrets.

### LE DROIT DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX À LA REPRÉSENTATION JURIDIQUE DANS LE CADRE DE POURSUITES INTENTÉES CONTRE EUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours permettra aux élus-es municipaux de prendre connaissance des dispositions du Code municipal du Québec ou de la *Loi sur les cités et villes* leur assurant une représentation juridique, aux frais de la municipalité, lorsqu'ils font l'objet de poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant de l'exercice de leurs fonctions.

Ce régime de protection comporte des avantages évidents pour l'élu-e qui se voit poursuivi pour des paroles prononcées ou des gestes posés à titre de maire ou de conseiller municipal, mais il comporte aussi des dangers que l'élu-e doit connaître avant de requérir que sa municipalité assume ses honoraires juridiques.

C'est un rendez-vous important qu'il ne faut pas manquer et le cours comportera des mises en situation pratique relativement à l'application du régime légal de protection, qui seront abordées par le groupe.

### MRC, COMPRENDRE ET MAXIMISER LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation portant sur la gouvernance des municipalités régionales de comté (MRC) met l'accent sur le rôle des élus-es municipaux au conseil de la MRC, ainsi que sur celui du préfet et des fonctionnaires au sein des actions relatives à la gouvernance régionale. La formation aborde le fonctionnement général d'une MRC et les distinctions avec celui des municipalités. Elle démystifie ses pouvoirs et responsabilités et s'attarde sur le rôle et les responsabilités des conseillers de la MRC et du préfet. Cette formation, avant tout pratique, donne des outils aux élus-es et aux fonctionnaires afin de mieux interagir avec ce palier important du développement de nos régions.

### LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET LA GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La satisfaction des citoyens est au cœur de vos préoccupations? Vous désirez que votre organisation améliore sa performance en matière de service à la clientèle? Cette formation permettra à votre équipe de se munir des meilleurs moyens pour y parvenir.

### MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

EN LIGNE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ÉLUS-ES

Cette formation en ligne, entièrement adaptée aux contraintes d'horaire et d'éloignement, peut être suivie au bureau comme à la maison au moment où vous le désirez. Elle permet de connaître les étapes de la célébration, les documents à compléter et offre des recommandations d'usage pour la tenue d'un mariage et d'une union civile à la municipalité.

## COURS À OPTION – EN FORMULE PRIVÉE EXCLUSIVEMENT

### **INTERACTIONS ENTRE LA MAIRESSE OU LE MAIRE, LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE : QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES?**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Lors de ce cours, le formateur approfondira le rôle du conseil, du maire ou de la mairesse et de la direction générale dans la gestion des ressources humaines ainsi que les interrelations entre le rôle de chacun. Il s'adresse tant aux élus-es qu'à la direction générale. Nous recommandons qu'il soit suivi minimalement par l'équipe maire-dg de votre organisation.

Cette formation est offerte en privé pour répondre au besoin spécifique de votre organisation. N'attendez pas qu'un conflit surgisse avant de bien comprendre les limites de votre rôle.

### **LE DÉVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EN MILIEU MUNICIPAL**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La culture fait partie des acteurs économiques importants. Elle est créatrice d'emplois et de richesses collectives. L'offre culturelle attire et retient les résidents et les visiteurs en toute saison. Les municipalités sont porteuses des expressions artistiques et culturelles et doivent, dans ce contexte, se positionner afin de bien analyser les demandes. Mais comment procéder?

### **LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE COMME OUTILS DE DÉVELOPPEMENT**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Les lois municipales offrent une large palette d'aide financière et technique qu'une municipalité peut accorder afin de favoriser le développement économique, urbanistique, social et environnemental. Ce cours d'une demi-journée permet de dresser un portrait de ces aides et de leurs spécificités.

### **LES RELATIONS DU TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS**

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES  
VIRTUELLE

Tout ce que vous devez savoir en matière de prévention et de gestion de conflits afin de vous permettre d'accroître votre efficacité en milieu de travail. Les outils de travail efficaces, les styles de gestion, l'angle de négociation et le processus à suivre en cas d'échec seront notamment abordés afin de dénouer ces situations.

### **MAXIMISER VOTRE IMPACT AUPRÈS DES DIVERS PALIERS DÉCISIONNELS**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation vise à outiller les élus-es dans la présentation des projets auprès des différents paliers décisionnels à l'extérieur de la municipalité. Elle permet d'apprendre à présenter un dossier adéquatement afin d'accroître les possibilités de succès.

### **RÔLE ET POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS DES OBNL**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours d'une demi-journée propose de mieux connaître les organismes à but non lucratif et d'apprendre à interagir efficacement avec leurs administrateurs.

# DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Le diplôme en leadership municipal a été développé à partir de profils de compétences conçus spécifiquement pour les postes d'élus-es et de gestionnaires municipaux. Il leur permet d'accroître substantiellement leur impact au sein de leur équipe, de leur organisation ainsi qu'auprès de l'ensemble de la collectivité.

Pour l'obtention du diplôme, l'élue ou le gestionnaire doit suivre les quatre formations du certificat en compétences municipales et choisir six cours de concentration. Les conférences Web en direct pourront être prises en considération, mais devront différer de celles incluses au parcours d'administrateur municipal.

Notez que les cours de concentration sont également accessibles en dehors du diplôme.

Nous recommandons aux participants de s'inscrire à **Se connaître : développement du leader** comme première activité, puisque certaines notions sont utilisées pour la suite du parcours.

Donc, pour obtenir le diplôme :

- Certificat en compétences municipales;
- 6 cours de concentration;
- Conférences Web en direct pour 0,6 UEC (doivent différer des conférences comptabilisées dans le cadre du diplôme d'administrateur municipal).

Ces cours sont offerts dans le calendrier public ainsi qu'en formule privée à la demande, en présentiel ou à distance.

## LISTE DES COURS

### COURS OBLIGATOIRES - CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

2,4 UEC / VOIR LA DESCRIPTION DES COURS AUX PAGES 36-37

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- La gestion financière municipale
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

### COURS DE CONCENTRATION

AU CHOIX, POUR UN MINIMUM DE 6 COURS :

- Se connaître : développement du leader  
**EN LIGNE**
- Introduction au leadership
- Parler en public : atelier pratique
- Travail d'équipe
- Initier le changement
- Initiation au coaching
- Communiquer avec impact en tant qu'élue
- Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2
- Les outils pour bien recruter
- Communauté de pratique
- Certification ceinture jaune en *Lean Six Sigma*  
**NOUVEAU COURS**



# DESCRIPTION DES COURS

## SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER

EN LIGNE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
----------	--

Grâce au test psychométrique TRIMA, cette activité, réalisée de manière autonome et à distance, vise à établir ses zones de confort et d'inconfort, ses forces et ses faiblesses, ses préférences dans différents domaines de compétences et son style de leadership. Si vous avez envie d'apprendre à mieux vous connaître, à capitaliser sur vos forces, à travailler sur des compétences émergentes, prendre conscience de traits à développer ainsi qu'amorcer une lecture différente des autres, cette formation est pour vous!

## INTRODUCTION AU LEADERSHIP

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

Cette formation vise à faire le point sur votre leadership, votre attitude et vos comportements de leader. En vous inspirant des différents modèles de leadership qui vous seront présentés, vous serez invités à déterminer les occasions de développement de votre leadership et à vous donner un plan d'action pour y parvenir.

## PARLER EN PUBLIC : ATELIER PRATIQUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

Cet atelier de type « laboratoire » vous permet d'apprivoiser le trac, de parler au micro ainsi que d'organiser vos idées pour livrer un message court et vivant. Vous ferez l'expérience de différentes formes de prises de parole tout en bénéficiant de retours critiques.

## TRAVAIL D'ÉQUIPE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

Quelles sont les stratégies qu'un leader peut utiliser pour favoriser la participation de tous les membres d'une réunion? Comment distingue-t-on les équipes performantes des équipes non performantes? Cette activité dynamique propose, sous forme de laboratoire, une série d'exercices et d'outils afin de permettre une efficacité maximale au sein des organisations municipales.

## INITIER LE CHANGEMENT

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

La réussite d'un projet passe par la volonté des citoyens à changer leurs habitudes et à adhérer aux différents changements qui leur sont proposés. Lors de cette formation, vous expérimenterez quels sont les mécanismes à prévoir en amont, pendant et après les changements, afin qu'ils puissent être durables.

## INITIATION AU COACHING

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

Axé sur l'expérimentation, cet atelier vise à initier les élus·es municipaux au coaching. Les activités pédagogiques permettront de réfléchir à la conscience de soi en situation de coaching, à la nature de la relation entre le coach et le coaché ainsi qu'aux contextes propices au coaching dans le rôle d'élue. Au terme de la formation, les participants repartiront avec de nouvelles techniques à expérimenter ainsi qu'un plan d'action afin de les intégrer dans leur quotidien.

## COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

En tant qu'élue, ce cours vous préparera à communiquer avec l'impact maximal au regard de l'environnement existant, du public visé et des objectifs poursuivis. Il est proposé par la FQM et organisé en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie, avec le concours du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

## ASSUMER SON LEADERSHIP EN TANT QU'ÉLUE : PHASE 2

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

Faisant suite à la formation **Communiquer avec impact en tant qu'élue**, pour les élues exerçant dans le contexte complexe de la pandémie, qui ont à communiquer avec peu d'informations, avec différents interlocuteurs, à prendre leur place dans des environnements majoritairement masculins et à assumer leur leadership, ce cours leur permettra :

- d'augmenter leur aisance à communiquer dans une situation de crise (contexte);
- de comprendre les subtilités intergénérationnelles et les stéréotypes pour être plus efficace (interpersonnel);
- de renforcer ou adopter une routine avant et après la prise de parole (intrapersonnel).

Proposé par la FQM, ce cours est organisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

## LES OUTILS POUR BIEN RECRUTER

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours d'une demi-journée s'adresse plus particulièrement aux élus-es et aux gestionnaires afin de leur donner les éléments de connaissance et de pratique qui leur permettront de passer avec succès toutes les étapes d'un processus de recrutement.

Trois compétences essentielles seront acquises et développées à l'issue de cette formation :

- Mener le processus de sélection;
- Conduire les entretiens de recrutement;
- Savoir négocier le contrat de travail.

La constitution d'une bonne équipe passe nécessairement par un processus de recrutement pertinent; partez du bon pied!

## COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

EN CLASSE 10 X 2 HEURES  
VIRTUELLE ÉLUS-ES

### Compte pour 1 cours dans le parcours vers le diplôme

La Fédération québécoise des municipalités vous propose de participer à une **communauté de pratique...** De quoi s'agit-il?

Sur la base d'une rencontre mensuelle de 2 h (10 rencontres en 10 mois, de septembre à juin) via une plateforme Web, un groupe de 10 élus-es se réunit pour développer leurs compétences portant sur des défis communs aux membres du groupe. Conçu pour les élus-es, ce parcours est animé par une formatrice et coach professionnelle certifiée.

## CERTIFICATION CEINTURE JAUNE EN LEAN SIX SIGMA

**NOUVEAUTÉ**

15 HEURES / 1,5 UEC  
ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation s'adresse aux élus-es et gestionnaires municipaux qui souhaitent maîtriser les outils du *Lean management* et de l'amélioration continue dans leur organisation. L'approche *Lean Six Sigma* offre des outils robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

# TRAINING PATH DESIGNED FOR THE ELECTED OFFICERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

## PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ AUX ÉLUS·ES DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

*The Fédération québécoise des municipalités has received the support of the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SQREA) (Office for Relations with English-speaking Quebecers - our translation) to develop training designed for English-speaking communities. Emphasis has been placed on essential training for every member of a municipal council, elected or reelected, in order to understand his environment, identify issues and fully perform his elective functions.*

### **This path has 6 different and complementary components :**

- Ethical behaviour – mandatory training
- The roles and responsibilities of elected officers
- Controlling your municipal files
- Municipal financial management
- Required teamwork of the mayor and the general manager
- Community of practice dedicated to English-speaking council's members

### **ETHICAL BEHAVIOUR**

CLASSROOM,  
VIRTUAL CLASSROOM  
AND ONLINE

6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

*Mandatory for all elected municipal officers, this training has been updated to include the changes in the law resulting from Bill 49. Its content, certified to be in compliance with the law by the Commission municipale du Québec (CMQ), seeks to facilitate the development of the ethical and professional competence of the elected municipal officer. Designed in a dynamic, interactive, constructive and positive manner in order to explain to you the essential concepts of municipal governance. Finally, for each training session, the FQM shall make sure that the trainer(s) delivering the program will be certified by the CMQ.*

La FQM a obtenu le soutien du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SQREA) pour développer une offre de formation dédiée aux communautés d'expression anglaise. L'accent a été mis sur les formations essentielles qui permettent à tout membre d'un conseil municipal, élu ou réélu, de comprendre son environnement, d'identifier les enjeux et d'exercer pleinement ses fonctions électives.

### **Cette offre comporte 6 propositions différentes et complémentaires :**

- Le comportement éthique – formation obligatoire
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale
- Une communauté de pratique pour les communautés d'expression anglaise

With the support of / avec le concours du

Secrétariat aux relations  
avec les Québécois  
d'expression anglaise

Québec 

### **LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

COURS EN SALLE,  
EN CLASSE VIRTUELLE  
ET EN LIGNE

6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu-e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la Fédération s'assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.

### THE ROLES AND RESPONSIBILITIES OF ELECTED OFFICERS

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

Discover the Québec municipal system, its laws and regulations. Review the roles, functions, duties and responsibilities of the elected officer as well as the roles and responsibilities of the city managers in addition to the running of city council, sitting procedures and decision-making mechanisms. An undeniable asset for all newly elected officers!

### CONTROLLING YOUR MUNICIPAL FILES

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

You want to know more about the powers of the municipal council regarding intermunicipal agreements and municipal services? This training will guide you as to the regulatory and legislative framework and the best practices for each sector.

### MUNICIPAL FINANCIAL MANAGEMENT

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

If you are voting on a municipal budget, this training is for you. You will learn about the mechanics of the municipal budget, the decision-making process, the role of stakeholders, municipal revenue sources as well as their diversification.

### REQUIRED TEAMWORK OF THE MAYOR AND GENERAL MANAGER

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 3 HOURS / 0.3 UEC (CEU)  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

Getting the mayor and the general manager to understand and align their respective functions.

### LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu-e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus-es!

### MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Vous désirez en savoir davantage sur les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes intermunicipales et de services municipaux? Cette formation vous guidera sur les cadres règlementaires et législatifs ainsi que sur les bonnes pratiques pour chacun des secteurs.

### LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

### LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Amener le maire et le directeur général à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

## COMMUNITY OF PRACTICE DEDICATED TO ENGLISH-SPEAKING COUNCIL'S MEMBERS

*Based on a two-hour bimonthly meeting via the Zoom platform, a group of 14 elected officers meets to develop their skills relating to challenges common to the members of the group. Designed for elected officers, this course is led by a certified professional trainer and coach.*

***This learning and co-facilitation laboratory will offer several themes such as :***

- *Being heard in council*
- *Managing my relationship with city management*
- *Managing communications with assertive citizens*

### **Une communauté de pratique pour les communautés d'expression anglaise**

Sur la base d'une rencontre aux deux semaines de 2 h via la plateforme Zoom, un groupe de 14 élus-es se réunit pour développer ses compétences portant sur des défis communs aux membres du groupe. Conçu pour les élus-es, ce parcours est animé par une formatrice et coach professionnelle certifiée.

**Ce laboratoire d'apprentissage et de coanimation proposera plusieurs thèmes tels que :**

- Se faire entendre au sein du conseil
- Gérer ma relation avec l'administration municipale
- Gérer ma communication avec les citoyens qui s'affirment

*With the support of*  
Avec le concours du

**Secrétariat aux relations  
avec les Québécois  
d'expression anglaise**

**Québec** 

# LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

## 3 MODULES EN LIGNE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre une formation sur la gestion des actifs adaptée, aux municipalités du Québec. Vous souhaitez vous informer et vous former sur la gestion des actifs? Vous souhaitez évaluer et faire évoluer vos pratiques dans ce domaine? Vous souhaitez bénéficier de l'expérience de vos pairs et de celle de spécialistes?

Les 3 modules de formation en ligne sur la gestion des actifs sont faits pour vous! Gratuits et réalisables depuis votre poste de travail, ces trois modules vous permettront, après les avoir complétés, d'obtenir une certification.

### MODULE 1 POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX?

AUTO-  
APPRENTISSAGE  
EN LIGNE

ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Ce premier module de formation en ligne et interactive se veut une introduction à la gestion des actifs municipaux. Elle présente les principes clés de la gestion des actifs municipaux et favorise l'adoption d'une pensée à la fois stratégique, tactique et opérationnelle afin d'implanter ces principes avec les actions requises par la gestion des actifs municipaux.

### MODULE 2 LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTO-  
APPRENTISSAGE  
EN LIGNE

ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Cette deuxième partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux fait vivre le cycle complet de la gestion des actifs en six modules d'activités interactives enrichies par des documents à télécharger et à conserver afin de soutenir sa propre démarche au sein de sa municipalité.

### MODULE 3 LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTO-  
APPRENTISSAGE  
EN LIGNE

ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Cette troisième et dernière partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux nous prépare au passage à l'action et à cheminer dans l'échelle de maturité de la gestion des actifs en insistant sur des thèmes majeurs qui ont été brièvement abordés dans les deux premières parties.



# CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉOS ET CAFÉS WEB

## CONFÉRENCES WEB ET CAPSULES VIDÉO

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Les conférences Web de la FQM sont un moyen simple et accessible d'approfondir vos connaissances sur des sujets pointus et variés. Animées par des experts, les conférences vous sont présentées dans deux modes conviviaux : en direct, ce qui vous permet de poser vos questions et d'interagir avec le conférencier, ou encore en rediffusion, pour avoir accès au contenu au moment opportun pour vous.

Les conférences Web de la FQM : un incontournable pour développer vos compétences municipales.

La programmation complète est accessible sur le site [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Après inscription, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même de la conférence.

Voici quelques-unes des prochaines conférences proposées à partir de l'automne 2021 :

- Comment mieux encadrer les réunions du conseil?
- Démystifier les outils décisionnels du conseil municipal
- L'ABC du rôle des élus-es en ressources humaines
- La rémunération des élus-es : comment s'y retrouver?
- Le contrat municipal : les personnes autorisées à le conclure et à le modifier
- Le droit d'accès à l'information des élus-es dans le cadre des dossiers de relations de travail
- Le rôle du maire et ses responsabilités
- L'union fait la force : les regroupements municipaux en sécurité civile
- Survol de la jurisprudence récente en droit municipal

Plus de 30 titres de capsules vidéo et de webinaires en rediffusion sont accessibles en tout temps. En voici une liste non exhaustive :

- Actes dérogatoires les plus fréquemment constatés lors des enquêtes administratives
- Actions municipales afin de contrer la violence conjugale

- Aménager pour les piétons et cyclistes : Introduction
- Communiquer justement sur la rémunération des élus-es
- Démystifier des conflits d'intérêt et les prévenir
- Être élue et assumer son leadership
- Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement
- Faites des médias sociaux vos alliés
- Gestion contractuelle : réclamation d'extras (application jurisprudentielle)
- Il y a de tout dans le projet de loi n° 67 : venez voir!
- La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique
- La Commission municipale du Québec (CMQ) : comprendre la vérification municipale
- La *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, quoi de neuf?
- La *Loi sur les normes du travail* : les dernières modifications
- La procédure d'évaluation environnementale québécoise et le rôle du BAPE
- L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux
- L'art de négocier sa convention collective
- Le lobbysme et le monde municipal
- Le membre de comité de sélection, un joueur clé dans le processus d'attribution de contrats de la municipalité!
- Le rôle des municipalités concernant les nouvelles lois encadrant la légalisation du cannabis
- Le secrétaire du comité de sélection, gardien du processus d'évaluation de la qualité
- L'efficacité énergétique : comment votre municipalité peut faire plus avec moins?
- L'équité salariale : trucs et astuces pour un suivi plus efficace
- Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles : mieux comprendre pour mieux performer



- Les OBNL et la reconnaissance de la commission pour être exempté du paiement des taxes foncières
- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis
- Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences?
- Les programmes d'aide financière comme outil de développement
- L'organisation du transport collectif et adapté en milieu rural
- Mariage civil / Union civile : être célébrant-e en 2020
- Médias sociaux : arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation
- Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires
- Myriophylle à épis : gare aux solutions miracles
- Myriophylle à épis, envahisseur des lacs : où en sommes-nous en 2020?
- Opération Internet haute vitesse
- Optimisez vos relations d'affaires
- Permis et certificats : Comment évaluez-vous votre gestion?
- Plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable
- Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité
- Plantes envahissantes : Renouée du Japon, mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable
- Pouvoir général de taxation, redevances réglementaires et autres nouveautés en matière de fiscalité municipale
- Préparation municipale aux sinistres : serez-vous prêts pour le 9 novembre 2019?
- Programme d'aide d'urgence de la SHQ à la disposition des municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs et soutenir les ménages sans logis à la recherche d'un logement
- Rédiger un règlement municipal sur l'abattage d'arbres
- Refonte du règlement sur les carrières et sablières en 2019 : les principales modifications
- Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* : un an plus tard, où en sommes-nous?
- Solutions de la SCHL et meilleures pratiques municipales pour le développement de logements abordables
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable : nouveautés et allègements du bilan 2020
- Stratégies et pratiques pour mobiliser et communiquer avec les jeunes
- Truquage des offres : sensibilisation et prévention
- Un climat de travail sain pour mon conseil municipal

## CAFÉS WEB

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'ensemble des partenaires de la Table sur le développement local et régional sont fiers de vous convier aux Cafés Web sur le développement économique. Présentées par Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, les Fonds locaux de solidarité FTQ et le Réseau des SADC et CAE, ces courtes conférences Web permettront aux intervenants en développement économique de bénéficier gratuitement de l'expertise de différents spécialistes afin de se tenir à jour dans leur domaine d'activités et de se soumettre à des pistes de réflexion pour améliorer l'efficacité de leur travail.

Se déroulant tout au long de l'année sur la conviviale plage horaire du café matinal, ces Cafés Web se veulent des rendez-vous des plus instructifs! La programmation complète est accessible sur le site Web de la FQM.

Après inscription (gratuite), le lien d'accès vous sera envoyé le jour même du Café Web.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## LA FQM : UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU

Puisque la Fédération québécoise des municipalités est reconnue par Emploi et Développement social Canada ainsi que par Revenu Québec comme un établissement d'enseignement, les particuliers peuvent avoir droit à un crédit d'impôt pour les frais de scolarité payés. Pour recevoir votre reçu, veuillez adresser votre demande par courriel à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca) avant le 31 décembre de l'année en cours.

## ACCREDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la FQM et la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). Cette accréditation permet à la Fédération d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

## ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)

L'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) et la FQM ont signé une entente actant la reconnaissance des cours de la FQM dans le parcours de formation continue obligatoire des membres de l'OUQ.

## BARREAU DU QUÉBEC

Plusieurs cours offerts par la FQM bénéficient d'une reconnaissance aux fins de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de précisions.

## LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les activités de formation de la FQM sont reconnues en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) conformément aux conditions prévues à l'article 5.

## ADMISSIBILITÉ

### **POUR OBTENIR ET POUR PORTER LE TITRE D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL ET POUR OBTENIR LE DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL**

Afin d'obtenir le diplôme propre à chaque parcours de formation, vous devez vous conformer à certaines exigences :

- Être un élu-e municipal ou un gestionnaire municipal;
- Obtenir le minimum d'unités d'éducation continue (UEC) requis pour chaque diplôme tout en respectant les exigences des cours présentés dans chaque programme.

### **POUR OBTENIR L'ATTESTATION DE RELÈVE MUNICIPALE LIÉE AU PARCOURS NOUVEL ÉLU-E, *GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS***

Afin d'obtenir l'une des *Attestations de relève municipale*, vous devez avoir suivi les formations décrites dans l'une des différentes trajectoires possibles. Vous pouvez obtenir successivement l'attestation de base, l'attestation avec la mention Bronze, l'attestation avec la mention Argent et enfin l'attestation avec la mention Or.

## RELEVÉ PERSONNALISÉ

Vous pourriez faire partie des diplômés de la prochaine cohorte! Demandez votre relevé de cours auprès de la FQM par courriel à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca) dès aujourd'hui.

## COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours offerts dans le Répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée, à distance ou en présentiel, pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Vous choisissez le cours, le lieu et la date et nous organisons le tout pour vous!

## INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Votre inscription comprend:

- la documentation complète;
- une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- un repas lors des cours en salle d'une journée;
- les pauses-café lors des cours en salle;
- les frais administratifs.

## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

## PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous:

- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le site Internet au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com);
- Par chèque, fait à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, transmis à l'adresse suivante sur réception de la facture:

### **Fédération québécoise des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest, RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5

Aucun paiement sur place n'est accepté.



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

### **INFORMATION**

[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)  
1 866 951-3343

### **INSCRIPTION**

[formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)

**LA MUTUELLE DES  
MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC**

# LISTE DES COURS

## FORMATIONS À DISTANCE

- Comment réduire le risque de sinistre dans les municipalités : regard sur l'incendie
- Les cyberrisques : les nouveaux défis du marché qui affecteront le monde municipal
- Comment réduire les risques d'erreurs et d'omissions lors de la délivrance de permis et certificats en matière d'urbanisme?

## WEBINAIRE

- Réduire les risques de refoulement des eaux d'égout avec des clapets

# DESCRIPTION DES COURS

## FORMATIONS À DISTANCE

### COMMENT RÉDUIRE LE RISQUE DE SINISTRE DANS LES MUNICIPALITÉS : REGARD SUR L'INCENDIE

FORMATION À DISTANCE      2 HEURES  
ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les sinistres, lorsqu'ils surviennent, peuvent avoir un impact important sur les activités municipales, la réputation de la municipalité et la satisfaction des citoyens. Ces derniers s'attendent à ce que leur municipalité prenne les mesures nécessaires pour protéger ses activités et réduire au maximum les risques de sinistres.

L'analyse des réclamations traitées chaque année par l'équipe de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) révèle que l'incendie dans les bâtiments municipaux est le sinistre ayant le plus d'impact sur une municipalité.

Lors de cette formation, en plus d'aborder les éléments les plus susceptibles d'être la source de sinistres graves ou répétés dans une municipalité, nous présenterons les moyens de prévention les plus efficaces pour réduire le risque d'incendie.

Concernant cet enjeu particulier, nous répondrons notamment aux questions suivantes : quels systèmes d'alarme incendie permettent de réduire les risques d'incendie, dans quel bâtiment doit-on installer un système d'alarme incendie, quel système devrait-on choisir, comment s'assurer qu'il soit efficace en cas de déclenchement d'un incendie et quels devraient être les priorités d'appel par la centrale d'alarme.

### LES CYBERRISQUES : LES NOUVEAUX DÉFIS DU MARCHÉ QUI AFFECTERONT LE MONDE MUNICIPAL

FORMATION À DISTANCE      2 HEURES  
ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La hausse fulgurante de télétravailleurs, la multiplication des cyberattaques et le perfectionnement des moyens déployés inquiètent et motivent le resserrement du marché de l'assurance des cyberrisques. Les hausses significatives des failles de sécurité amènent les assureurs à exiger de nouvelles normes de protection minimale afin de réduire le risque et l'impact des cyberincidents.

La cybersécurité est un enjeu de technologies, mais aussi une question de processus et de gouvernance. Certaines technologies sont à envisager dans un proche avenir et de bonnes pratiques sont à adopter afin de préserver l'accès municipal à cette protection en grand changement.

Lors de cette formation interactive, nous vous présenterons la situation du marché et les nouvelles exigences, en plus de répondre à vos questions sur le sujet.

## COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES D'ERREURS ET D'OMISSIONS LORS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET CERTIFICATS EN MATIÈRE D'URBANISME

FORMATION  
À DISTANCE

2 HEURES  
ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les activités d'urbanisme sont la source de plusieurs réclamations en erreurs et omissions, principalement en raison de la délivrance de permis et de certificats problématiques. Lorsque ce type d'erreur survient, il existe alors une possibilité de poursuite à l'encontre de l'organisme municipal.

Cette formation présente, à l'aide d'exemples concrets, les solutions à mettre de l'avant pour une meilleure gestion des risques en aménagement du territoire.

L'objectif de cette formation est de sensibiliser les principaux intervenants aux bonnes pratiques à adopter en aménagement du territoire dans une perspective de diminution des sinistres en erreurs et omissions lors de la délivrance de permis et certificats.

## WEBINAIRE

### RÉDUIRE LES RISQUES DE REFOULEMENT DES EAUX D'ÉGOUT AVEC DES CLAPETS

WEBINAIRE

1 HEURE  
ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les dommages occasionnés par des refoulements d'égouts de bâtiments raccordés au service municipal peuvent engendrer des frais substantiels pour les municipalités. Cependant, celles-ci possèdent la faculté de réduire les réclamations pouvant leur être opposées et découlant de ces refoulements, et ce, par l'adoption d'un règlement relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement.

Par ailleurs, les changements climatiques que nous vivons engendre une augmentation des précipitations, lesquelles peuvent exercer une pression supplémentaire sur les réseaux municipaux.

Ainsi, cette formation aborde notamment cette question via la présentation du modèle proposé par l'équipe de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) à ce sujet, en plus de fournir certaines indications pratiques.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## INFORMATION

Obtenez tous les détails en visitant le [mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com).

### DES QUESTIONS?

Communiquez avec nous :  
[info@mutuellemmq.com](mailto:info@mutuellemmq.com)  
1 866 662-0661

## INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à [mutuellemmq.com/evenements](http://mutuellemmq.com/evenements) ou en visitant le [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

### INFORMATION

[info@mutuellemmq.com](mailto:info@mutuellemmq.com)  
1 866 662-0661

### INSCRIPTION

[mutuellemmq.com/evenements](http://mutuellemmq.com/evenements)



# FORMATION

MUNICIPALE

[formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)



**ADMQ** | Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

400, boulevard Jean-Lesage  
Hall Est, bureau 535  
Québec (Québec) G1K 8W1  
Téléphone: 418 647-4518  
Courriel : [admq@admq.qc.ca](mailto:admq@admq.qc.ca)



**COMBEQ**  
CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC

365, rue Normand  
Place Normand, bureau 260  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6  
Téléphone: 450 348-7178  
Courriel : [combeq@combeq.qc.ca](mailto:combeq@combeq.qc.ca)



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

1134, Grande Allée Ouest  
Bureau RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5  
Téléphone: 1 866 951-3343  
Courriel : [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

7100, rue Jean-Talon Est  
Bureau 805  
Montréal (Québec) H1M 3S3  
Téléphone: 1 866 662-0661  
Courriel : [communication@mutuellemmq.com](mailto:communication@mutuellemmq.com)



**FORMATION**  
MUNICIPALE

2021 - 2022